Montréal vendredi 1er juin 2012 Le plus grand quotidien français d'Amérique
128e année N° 191 58 pages, 5 cahiers

85 ¢ taxes en sus – Édition provinciale **95 ¢**
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

LA PRESSE



PHOTO PATRICK SANFAÇON, ARCHIVES LA PRESSE

CORPS DÉMEMBRÉ

LA VICTIME ÉTAIT UN ÉTUDIANT CHINOIS

Jun Lin était arrivé à Montréal il y a moins d'un an. PAGES A6 ET A7

LE FOSSÉ

Québec reproche aux étudiants leur intransigeance. Ceux-ci dénoncent la mauvaise volonté du gouvernement. À quelques jours de la semaine du Grand Prix, tout est à refaire. PAGES A2 À A5





Les divergences entre les deux parties étaient flagrantes lors des points de presse qui ont suivi la fin des négociations, hier.

PHOTOS YAN DOUBLET, ET PASCAL RATTHÉ, LE SOLEIL

ANONYMOUS

DERRIÈRE LE MASQUE

Un cyberpirate qui fait partie de ce mouvement a parlé à *La Presse*.

PAGE A10



PHOTO AMIR COHEN, REUTERS

ACHAT DE LOGICA

CGI DOUBLE DE TAILLE

JEAN-PHILIPPE DÉCARIE
LE PLUS GROS PLACEMENT DE L'ÈRE SABIA

SOPHIE COUSINEAU
FAIRE SON SHOPPING EN EUROPE

AFFAIRES



MADONNA FAÇON QUÉBEC

La star a sollicité des talents québécois pour sa nouvelle tournée, lancée hier.

ARTS

PHOTO AMIR COHEN, REUTERS



PHILIPPE CANTIN
N'ÉCARTEZ PAS PATRICK ROY
SPORTS

MON CLIN D'ŒIL STÉPHANE LAPORTE
Anonymous va bientôt publier la liste de tous les téteux qui se font inviter par ceux qui ont acheté des billets pour le Grand Prix de Montréal.

Venez voir mon blogue ! **www.lapresse.ca/laporte**

L-V 6 21924 98765 1

RBC Banque Royale®

Qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Ici.
Le Centre d'expertise RBC. C'est vraiment pratique !

Vous avez des questions sur les services bancaires courants, l'épargne, les emprunts ou les moyens pour tirer le maximum de votre argent ?

Obtenez des réponses en tout temps à **centredexpertiserbc.com.**



Une banque de conseils pour vous guider.MC

® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. MC Marques de commerce de la Banque Royale du Canada.

CRISE ÉTUDIANTE





TOUT EST À

La seconde ronde de négociations entre le gouvernement et les étudiants achoppe, à quelques jours de la semaine du Grand Prix du Canada.

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Les turbulences risquent de reprendre de plus belle après la rupture des négociations entre Québec et les associations étudiantes, hier. « Le gouvernement se magasine une crise sociale d'une ampleur inégalée dans les prochaines semaines », a lancé un leader étudiant, Paul-Émile Auger. Les étudiants se donnent rendez-vous au Grand Prix.

« On se préoccupe pour Montréal », a laissé tomber le premier ministre Jean Charest, qui accuse les leaders étudiants de proférer des « menaces ». « Nous espérons dans les prochaines semaines une période d'accalmie », a-t-il dit. Il entend « tout mettre en œuvre pour qu'on respecte l'ordre public ».

Vers 16h hier, au quatrième jour de négociations, la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, a quitté la table. « C'est l'impasse », a-t-elle annoncé aux médias.

Un peu plus tard, Jean Charest a confirmé qu'« un important fossé sépare » son gouvernement et les leaders étudiants. Leurs positions semblent inconciliables.

Pour régler la question des droits de scolarité, « ultimement, il y aura des élections générales d'ici 18 mois », a soutenu M. Charest. Il a fait savoir plus tard dans des entrevues télévisées que le contexte actuel « ne se prête pas très bien aux élections ». Le scénario d'élections estivales semble donc écarté.

Rejet rapide

Michelle Courchesne a déploré que les leaders étudiants aient rejeté « très rapidement » sa première offre. Et selon elle, sa deuxième proposition était « majeure » dans la mesure où la hausse des droits de scolarité était ramenée à 100$ pour la prochaine année. Rappelons que l'augmentation annoncée par le gouvernement est de 254$ par année pendant sept ans (1778$). Cette mesure sera mise en application, puisqu'il n'y a pas eu entente.

Michelle Courchesne accuse les leaders étudiants de refuser « toute hausse des droits de scolarité ». « C'était le gel, le moratoire, ou rien », a-t-elle pesté.

Pour les leaders étudiants, les deux offres du gouvernement étaient inacceptables. « C'est un peu insultant, après 16 semaines de grève, de n'avoir que ça devant soi », a tonné Gabriel Nadeau-Dubois, de la CLASSE. « C'est inacceptable de la part du gouvernement de quitter la table comme ça, manu militari. » Il menaçait lui-même de claquer la porte quelques heures auparavant. « Ça passe ou ça casse », disait-il.

Pour le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Léo Bureau-Blouin, « on dirait que le gouvernement ne veut pas régler la crise ».

Il lui reproche de ne pas avoir étudié sérieusement leurs propositions qui étaient « à coût nul », comme il le souhaitait. Avec une réduction du crédit d'impôt sur les droits de scolarité, « on proposait que les étudiants financent à même leurs poches un réaménagement fiscal qui aurait permis de ne pas avoir une augmentation des droits de scolarité pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans. Ce sont des propositions qui ne coûtent rien au gouvernement et aux contribuables », a plaidé Léo Bureau-Blouin.

« On se préoccupe pour Montréal. Nous espérons dans les prochaines semaines une période d'accalmie. »

— Le premier ministre Jean Charest

Selon les leaders étudiants, le gouvernement Charest voulait absolument maintenir une hausse des droits de scolarité « pour des raisons politiques de communication publique », pour ne pas donner l'impression de céder. Cette augmentation n'était plus un moyen de financer les universités, mais « une finalité », « un objectif partisan », a souligné Gabriel Nadeau Dubois.

Pour la présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins, « le gouvernement fait de la petite politique sur le dos des jeunes. La question n'est plus la qualité des universités, mais une question d'ego gouvernemental ».

Selon Michelle Courchesne, réduire davantage le crédit d'impôt afin de financer un gel de deux ans aurait « pénalisé » les étudiants en formation technique au collégial et en formation professionnelle au secondaire, qui profitent aussi de cette aide fiscale. Elle ne voulait pas non plus toucher à la mesure incitative fiscale pour l'épargne-études, une autre option avancée par les étudiants.

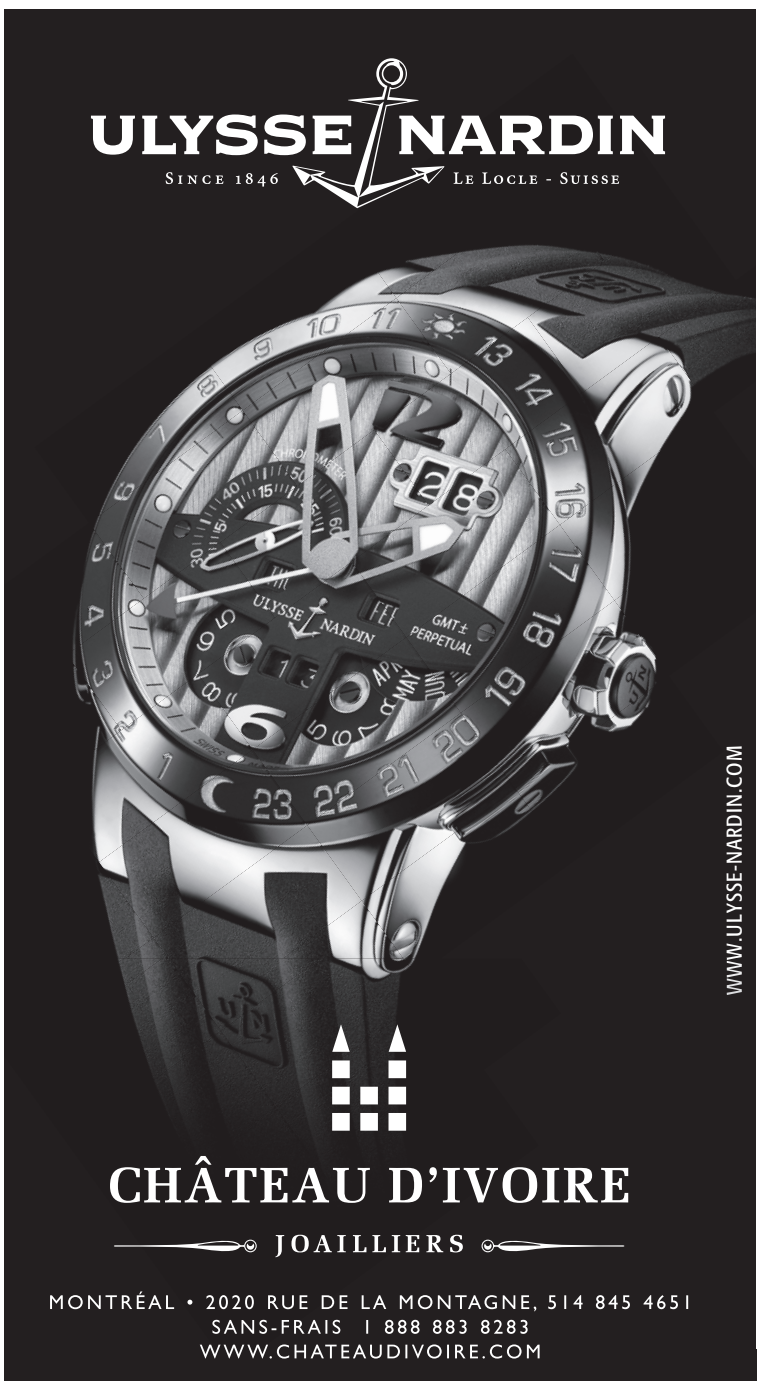
Le premier ministre a martelé qu'il a fait des « efforts importants » depuis le début de la crise, en bonifiant entre autres le programme de prêts et bourses. Même s'il a mis fin aux négociations, Jean Charest assure que « la porte reste ouverte ». De leur côté, les leaders étudiants disent avoir d'autres propositions à faire, mais ils attendent que le gouvernement retourne à la table de discussion.

Le Grand Prix

Michelle Courchesne a révélé qu'après avoir déposé une offre, un négociateur de la CLASSE lui a dit: « Avec cette offre-là, on va vous l'organiser, votre Grand Prix ». « Ce sont des gens qui menacent les Québécois », estime Jean Charest. « On va parler avec les personnes qui sont responsables de la sécurité à Montréal pour faire du mieux que nous pouvons pour éviter qu'il y ait des débordements ou des incidents malheureux. Ça me dépasse que des gens pensent qu'en formulant ces menaces ou en faisant ce genre de gestes, ils aident leur cause. »

Gabriel Nadeau-Dubois a soutenu que son collègue ne proférait pas une menace, mais faisait plutôt une « blague ». Selon lui, la CLASSE utilisera le Grand Prix comme une « tribune pour se faire voir et exprimer des revendications ». Il n'est pas question de « mettre en danger la sécurité des gens ».

Il a lancé un appel à la mobilisation : « Lorsque la négociation est sabordée, la seule place qu'il nous reste, c'est la rue. Il faut descendre dans la rue et faire le plus de bruit possible. » La prochaine grande manifestation aura lieu samedi à Montréal.



CRISE ÉTUDIANTE



PHOTOS PASCAL RATTHÉ ET YAN DOUBLET, LE SOLEIL

La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, le premier ministre Jean Charest, d'un côté, et Paul-Émile Auger, de la TaCEQ, Martine Desjardins, de la FEUQ, Gabriel Nadeau-Dubois, de la CLASSE, et Léo Bureau-Blouin, de la FECQ, lors de leur conférence de presse respective, hier, à Québec.

REFAIRE

Première offre du gouvernement

La hausse des droits de scolarité passait de **254** $ à **219** $ par année, une baisse de 35 $. La mesure était financée par une réduction du crédit d'impôt sur les droits de scolarité. L'augmentation totale des droits de scolarité était donc de **1533** $ en sept ans.

Deuxième offre du gouvernement

Hausse des droits de scolarité de **100** $ pour la première année. C'est une baisse de 154 $ financée par une réduction du crédit d'impôt. La hausse était maintenue à **254** $ pour chacune des six années suivantes

L'augmentation totale des droits de scolarité atteignait donc **1624** $ en sept ans.

Proposition des associations étudiantes

Gel des droits de scolarité pour les deux premières années grâce à des mesures fiscales – le crédit d'impôt ou la mesure d'incitation québécoise pour l'épargne-études.

La hausse des droits de scolarité aurait été de **254 $** par année pendant les cinq années suivantes (un total de **1270** $).

— Tommy Chouinard

REPRISE D'AUTOMNE

Les enseignants se disent inquiets

La rupture des négociations entre Québec et les étudiants fait craindre le pire pour le retour en classe prévu à la mi-août dans les cégeps et les universités.

« S'il n'y a pas une reprise des négociations, le mouvement étudiant ne va pas baisser les bras. Il pourrait même y avoir une radicalisation des positions, ce qui n'est pas souhaitable. La reprise des cours serait également perturbée », affirme le président de la Fédération québécoise des professeurs d'université (FQPPU), Max Roy, qui presse le gouvernement de trouver une solution. L'inquiétude se fait également sentir du côté de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ), qui représente 85 % des professeurs de cégep.

Le gouvernement prend un pari risqué en pensant que les prochaines semaines vont amener une accalmie, croit la nouvelle présidente de la FNEEQ, Caroline Senneville. « Je milite depuis 20 ans. Je n'ai jamais vu une atmosphère sociale fébrile comme celle qu'on vit. »

Les professeurs appréhendent la reprise des cours, surtout dans la perspective de la loi d'exception. « Les professeurs n'ont pas le goût d'être au cœur de situations potentiellement explosives », souligne Mme Senneville.

Ni la Fédération des cégeps ni la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) n'ont voulu faire de commentaires hier.

De leur côté, les présidents des centrales syndicales ont dénoncé l'attitude du gouvernement qui ne souhaite pas réellement parvenir à une entente, disent-ils.

Le premier ministre Jean Charest met la table pour un déclenchement des élections en août, lorsqu'il sera clair qu'il est impossible de reprendre les cours dans les cégeps en raison des perturbations, dénonce le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Louis Roy. « C'est écrit dans le ciel, dit-il. C'est malheureux que ce soit la population du Québec et surtout les étudiants qui soient manipulés de la sorte pour des fins électorales et idéologiques. »

Le président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Réjean Parent, a pour sa part l'impression de voir le même film rejouer sous ses yeux. Avec le président de la CSN, il a pris part aux négociations intensives qui ont mené à l'entente du 5 mai – caduque aujourd'hui – entre Québec et les étudiants.

« Ça me laisse un goût amer », lance M. Parent en affirmant que le gouvernement fait montre d'un comportement revanchard et erratique. Pour régler la crise, « il faudra que ça pourrisse une nouvelle fois pour provoquer une volonté de se reparler. Chaque fois, on recommence plus creux », dit-il.

— Pascale Breton

Pour une solution temporaire

Les partis de l'opposition suggèrent un moratoire à court terme et la poursuite des négociations

QUÉBEC — Devant la rupture des négociations entre Québec et les étudiants, Pauline Marois et François Legault voient la même sortie de crise : une solution « temporaire », pour le trimestre d'automne, voire la première année, afin de permettre à tout le monde de baisser le ton.

« Cela permettrait d'identifier des solutions pour sortir de l'impasse. Si le gouvernement veut continuer à jouer les matamores, les gens choisiront par des élections, que ce soit à l'automne ou dans un an », a soutenu Mme Marois dans un entretien à *La Presse*.

Selon elle, Jean Charest « doit absolument aller lui-même à la table de négociations. Jamais un conflit d'une telle ampleur ne s'est réglé sans l'implication personnelle du premier ministre », estime-t-elle.

Le gouvernement « provoque les étudiants », les amène à refuser ce qu'il propose « parce qu'il est dans une psychose, il craint de perdre la face ». Selon la chef péquiste, le premier ministre Charest « a créé la crise, il l'a amplifiée par la loi 78, alors que les étudiants ont montré de la bonne foi, mis des propositions sur la table ».

Pour elle, pas question d'élections à court terme. « Avant les élections, le gouvernement doit résoudre le problème au moins en partie, minimalement », a-t-elle dit. Appeler aux urnes dans un tel climat social, en plein été, « serait nuire au processus démocratique ».

François Legault croit que le gouvernement Charest, clairement incapable d'en arriver à une solution à long terme avec les étudiants, devrait se contenter de réduire à zéro la hausse des droits prévue pour le seul trimestre d'automne, à même les crédits d'impôt sur les études postsecondaires.

Québec devrait retourner à la table de négociations et « régler la crise à court terme, négocier une solution pour la seule session d'automne ». « Les intérêts de communications politiques du Parti libéral ne peuvent servir de raison pour quitter la table », a-t-il affirmé.

Amir Khadir, de Québec solidaire, a déploré l'attitude du gouvernement. « Au lieu de négocier de bonne foi avec sa jeunesse, Jean Charest a choisi d'accentuer les divisions au sein de la population avec une opération de relation publique grossière visant à attaquer la crédibilité des étudiants. Quel gâchis ! », a-t-il déclaré.

— Denis Lessard

SOMMAIRE

Amusez-vous !	AFFAIRES **14**
Astrologie du jour	AFFAIRES **13**
Bourses	AFFAIRES **10 et 11**
Débats	A **23 et 23**
Décès	AFFAIRES **13**
Horaire télévision	ARTS **8**
Loteries	A **21**
Monde	A **19 à 21**
Petites annonces	AFFAIRES **4 et 12**
Sudoku	AFFAIRES **4**

Météo
Généralement ensoleillé, maximum **20**, minimum **13**. AFFAIRES **12**

PRÉCISION

DÉFICIT DU PLATEAU-MONT-ROYAL

Nous avons écrit dans notre numéro d'hier que l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal a encaissé un déficit de près de 1 million en 2011. Le déficit est plutôt de près de 100 000 $. Toutes nos excuses.

CRISE ÉTUDIANTE

La reprise des cours coûtera cher

La facture pour le réaménagement des trimestres pourrait atteindre 70 millions, juste pour les enseignants

PASCALE BRETON

Le réaménagement du trimestre d'automne à compter de la mi-août dans les cégeps pourrait coûter entre 40 et 70 millions, seulement pour l'application des conventions collectives des professeurs.

C'est l'estimation faite par la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ), dont les membres, réunis en congrès, planchent actuellement sur différents scénarios de travail.

« Si on doit enseigner plus d'heures par jour et plus de jours par semaine, ça vaut quelque chose. C'est notre principe », explique en entrevue à *La Presse* la présidente nouvellement élue de la FNEEQ, Caroline Senneville, au sujet de ces hypothèses de travail.

Peu importe la facture du conflit étudiant, « il est hors de question que ce soit pris dans le budget des cégeps. La Fédération des cégeps est d'accord avec nous », précise aussi Mme Senneville en rappelant que les collèges ont été soumis à des compressions au cours des dernières années.



PHOTO PATRICK SANSFAÇON, LA PRESSE

Environ 200 personnes ont bloqué l'accès du collège Lionel-Groulx, le 15 mai, pour contrer des injonctions.

Ces scénarios ne tiennent que dans l'hypothèse où les cours reprennent comme prévu à la mi-août, ce qui semble maintenant incertain avec la suspension, hier, des négociations entre Québec et les étudiants.

Selon la loi spéciale, les directions des cégeps ont jusqu'à ce soir pour remettre leurs plans de reprise du trimestre. On sait déjà que les cours seront donnés à un rythme accéléré, le soir et le samedi, dans certains cas, afin de terminer le trimestre le 30 septembre.

La situation inquiète grandement les professeurs qui s'interrogent sur la qualité pédagogique des cours. À peine quelques semaines de cours ont été données à l'hiver et il y aura une pause de plusieurs mois.

Capacité d'assimilitation

« Au-delà des sommes, il faut voir comment on peut faire pour donner un cours qui a du bon sens », dit Mme Senneville en rappelant qu'il y a une limite à la capacité d'assimilation des élèves.

Une autre inquiétude vient du fait que des cégeps veulent compresser le trimestre d'automne aussi. Au lieu de terminer à la mi-janvier, certains seraient tentés de raccourcir le trimestre pour permettre aux étudiants d'entrer à l'université en janvier.

Beaucoup de détresse se fait sentir chez les professeurs à la suite de ce conflit. La présidente de la FNEEQ s'attend d'ailleurs à ce que les congés de maladie et les réclamations d'assurances grimpent l'an prochain.

Les tensions des dernières semaines vécues sur les campus sont encore fraîches dans les mémoires. Plusieurs se demandent comment ils pourront donner leurs cours dans une ambiance sereine une fois que les rouges et les verts seront réunis.



CRISE ÉTUDIANTE





PHOTOS EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE

Au moment de mettre sous presse, trois manifestations parties tour à tour de la place Émilie-Gamelin s'étaient réunies et le groupe déambulait dans les rues du centre-ville, sans incident.

38e MANIFESTATION NOCTURNE À MONTRÉAL

Au moins 7000 personnes dans les rues

JUDITH LACHAPELLE
ET DAVID SANTERRE

La rupture des négociations décrétée par la ministre de l'Éducation et le gouvernement a ravivé l'ardeur des militants qui sont descendus très nombreux dans la rue hier soir. Au moins 7000 personnes ont défilé dans le centre-ville de Montréal, en plus des rassemblements de citoyens avec leurs casseroles un peu partout.

Ce fut d'abord l'heure des casseroles, à 20 h. Encore une fois, le quartier Villeray a été l'un de ceux qui ont participé le plus massivement à ce rassemblement jusqu'à maintenant plutôt festif.

Même le militant altermondialiste de longue date Jaggi Singh y participait.

« Charest parle d'une menace qui plane sur le Grand Prix. La seule menace qui plane sur l'événement est pour le jet set des riches. Ça en dit beaucoup sur Jean Charest pour qui le Grand Prix est plus important que de régler cette situation », a-t-il martelé.

Les étudiants n'ont pas été surpris par ce nouvel échec dans les négociations entre leurs leaders et le gouvernement, mais ils semblent en colère plus que jamais.

« On sent que le gouvernement bluffe depuis le début, dit Valérie Lefebvre, étudiante à l'UQAM et mère de famille. On nous manque de respect quand on dit qu'on n'est pas des citoyens, qu'on n'est pas des contribuables. »

Même son de cloche dans la foule réunie à la place Émilie-Gamelin pour la 38e manifestation nocturne de 20 h 30.

« C'est lâche et irresponsable de la part du gouvernement. Il devrait entendre son peuple, mais ne veut pas écouter. J'ai l'impression qu'il pense juste à sa prochaine campagne. Et il n'a pas de votes à gagner avec nous. Ça pourrait teinter la manif de ce soir. Les gens sont frustrés », a opiné Katherine Lortie, élève au cégep de Sainte-Foy, à Québec, en éducation spécialisée.

Les étudiants n'ont pas été surpris par ce nouvel échec dans les négociations entre leurs leaders et le gouvernement, mais ils semblent en colère plus que jamais.

« Courchesne s'est contredite. Au début de la semaine, elle disait que les discussions avec les étudiants étaient ouvertes. Maintenant, elle nous dit que c'est tout ou rien pour les étudiants. Mais je ne suis pas surpris. Il risque d'y avoir des manifs tout l'été », prévoit Philippe Long, étudiant en science politique à l'UQAM.

Tous les participants à qui nous avons parlé souhaitent des élections rapides.

« Je ne suis pas convaincue par Mme Marois. Je suis plutôt libérale, mais je crois que Jean Charest et tout son cabinet devraient partir », avance Kerby St-Louis, élève en soins infirmiers au Cégep du Vieux Montréal.

Au moment de mettre sous presse, trois manifestations parties tour à tour de la place Émilie-Gamelin s'étaient réunies et le groupe déambulait dans les rues du centre-ville. Une foule énergique, marchant à un train d'enfer, comptant quelques individus masqués et lançant de nombreux feux d'artifice dans le ciel montréalais. Deux arrestations ont été signalées en vertu de règlements municipaux, mais le Service de police de la Ville de Montréal ne faisait état d'aucun méfait.

– Avec La Presse Canadienne



PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE

Poing levé, un jeune manifestant fait connaître son mécontentement aux policiers lors de la 38e manifestation nocturne.

ENCHÈRE PUBLIQUE URGENTE

PIERRES PRÉCIEUSES DE GRAND VALEUR SAISIES PAR HUISSIER NOMMÉ PAR LE GOUVERNEMENT. DIVERS LOTS VENDUS POUR LE GOUVERNEMENT, DES BANQUES ET AUTRES CRÉANCIERS.



MERCEDES-BENZ SL550 2013

LE SOUMISSIONNAIRE GAGNANT ACCÈDE À L'ENCHÈRE NATIONAL.
L'INSPECTION DU VÉHICULE PAR LE SOUMISSIONNAIRE GAGNANT PEUT ÊTRE FAITE APRÈS LA VENTE AUX ENCHÈRES DANS L'ENTREPÔT D'ASSET AUCTIONS.

ÉGALEMENT AUX ENCHÈRES :

BAGUES DE DIAMANTS DE 1 À 5CT; MONTRES ROLEX, CARTIER; BIJOUX EN OR FIN, RUBIS, SAPHIRS; DIAMANTS CANADIEN CERTIFIÉS PAR LE GOUVERNEMENT (T.N.O.) ET BEAUCOUP D'AUTRES

WESTIN MONTRÉAL, 270 STE. ANTOINE OUEST
LE SAMEDI 2 JUIN. INS. À 13 H; ENCAN À 14 H

VISA, M/C, INTERAC, CHÈQUES CERTIFIÉS, ARGENT COMPTANT, 15% DE FRAIS DE MANUTENTION AINSI QUE LES TAXES APPLICABLES DOIVENT ÊTRE AJOUTÉS AU PRIX D'ACHAT. PIÈCE D'IDENTITÉ AVEC PHOTO REQUISE À L'ENTRÉE. CERTAINES RÉSERVES, ADDITIONS ET / OU SOUSTRACTIONS PEUVENT S'APPLIQUER. CERTAINS ITEMS PEUVENT DIFFÉRER DE L'IMAGE ILLUSTRÉE. ASSET AUCTIONS INC. EST UNE COMPAGNIE LICENCIÉE ET MANDATÉE DE FAÇON INDÉPENDANTE. (905) 803-0555. ©2012 ASSET AUCTIONS INC.

30% à 50% DE RABAIS

ÉVÉNEMENT
COLLECTIONS
CRÉATEURS
D'INFLUENCE

PARIS - NEW YORK - STOCKHOLM
LONDRES - MONTRÉAL - ANVERS
COPENHAGUE - MILAN - TOKYO

Rabais appliqués sur items spécialement étiquetés

simons
MONTRÉAL CENTRE-VILLE I CARREFOUR LAVAL

AFFAIRE MAGNOTTA

On n'a pas le droit de montrer ça



YVES BOISVERT
CHRONIQUE

C'est autre chose qu'un meurtre filmé. C'est un meurtre commis pour être filmé. C'est en cela que ce crime va au-delà de l'horreur d'une manière tout à fait contemporaine. Sans diffusion, il n'a aucun objet. L'assassin a tué et démembré un homme pour le montrer au plus grand nombre.

Un imbécile qui gère un site internet sinistre de « vrais crimes » a accueilli cette vidéo sans broncher la semaine dernière. Et l'a diffusée.

« Je n'avais pas de preuve que la vidéo était véridique et il y avait de nombreuses spéculations selon lesquelles c'était une blague faite par quelqu'un qui a accès à des cadavres, comme un employé de morgue », dit Mark Marek.

Ah, seulement « accès à des cadavres »... Comme s'il était permis de mutiler des cadavres ! C'est un crime, jusqu'à nouvel ordre. Alors, si c'est « une blague », c'est quand même un cas de 9-1-1 !

Mais maintenant, ce Marek en question, qui habite Edmonton, sait que ce n'est pas « une blague ». Il sait que c'est le meurtre d'un être humain « pour de vrai ». Va-t-il retirer la vidéo de son site ? Pas du tout.

« Si on enlevait la vidéo, ce serait comme de jouer à l'autruche à propos d'un événement réel qui s'est passé dans notre environnement », a-t-il dit à ma collègue Gabrielle Duchaine.

« Est-ce que cela serait une solution à quoi que ce soit ? Est-ce que le fait de prétendre que la vidéo n'existe pas rendrait le monde meilleur ? Est-ce que le fait de prétendre que Luka n'est pas capable de faire quelque chose d'aussi horrible en ne montrant pas sa vraie nature le rendrait moins dangereux ? »

Non, ça rendrait le monde non pas meilleur, juste un peu moins laid.

Plein de choses sont « des événements réels » et on ne les montre pas. La pornographie juvénile est très réelle. La diffuser est un crime, pourtant.

Oui, mais dans le cas de la pornographie juvénile, le crime est la création, la possession ou la diffusion de l'image. Tandis qu'ici, il s'agit de la diffusion d'images d'un meurtre. Le crime, c'est le meurtre, pas l'image.

Distinction oiseuse en 2012. D'abord, ce crime a été commis pour être diffusé. C'est un acte de narcissisme morbide. Le diffuser, c'est non seulement en multiplier l'effet, c'est lui donner son sens. Accomplir l'œuvre du meurtrier.

C'est très différent d'une photo de police prise après le crime. La vidéo n'est pas le témoignage du meurtre, c'en est la raison d'être.

Faut-il être dépourvu de toute humanité pour laisser voir le démembrement d'un être humain commis par un sadique, sous prétexte que « ça existe » ? Laisser sa famille vivre avec l'idée que ce crime est contemplé partout dans le monde, par des voyeurs morbides, mais sans doute aussi quelques maniaques ?

■■■

Y a-t-il des moyens juridiques d'empêcher cela ? Oui.

Le professeur Pierre Trudel, de l'Université de Montréal, est spécialiste du droit de l'information. La loi américaine dégage les sites du genre de celui de Marek de toute responsabilité – aux États-Unis. Ces sites, qui ne font que mettre en ligne les vidéos envoyées par les usagers, ne sont pas responsables de la diffamation ou des autres illégalités qu'ils contiennent.

Au Québec, par contre, une loi adoptée en 2001 dit que ces sites n'ont pas l'obligation de surveiller, mais que s'ils sont mis au courant d'une dérogation, ils doivent agir et retirer le contenu.

Mais plus directement, le Code criminel interdit la diffusion de matériel obscène. On pense généralement à de la pornographie, mais le matériel touchant à l'horreur, la cruauté et la violence est aussi visé.

Rémy Couture, spécialiste des effets spéciaux, est d'ailleurs présentement accusé d'obscénité pour avoir produit un film d'horreur – ce qui est très contestable dans un contexte artistique.

Mais ici, ce n'est pas de la fiction : c'est pour de vrai.

Quand le crime a été créé, on visait la fiction qui dépasse « le seuil de tolérance de la société canadienne », comme ont dit les tribunaux.

Personne n'imaginait qu'on fabriquerait un jour un meurtre en tant que matériel obscène.

On ne pensait pas qu'un jour quelqu'un serait assez malade pour faire ça. Mais songez que d'autres sont assez malades pour tenter de justifier cette diffusion.

De toute manière, c'est une diffusion criminelle. Mais à la lumière des événements, il est temps de créer un crime spécifique pour la diffusion de crimes par vidéo. Comme on l'a fait avec la pornographie juvénile, crime relativement récent.

Il ne suffit pas de dire aux enfants – et aux autres : ne regarde pas ça. Il faut que ce soit clairement illégal.

On n'a pas le droit de montrer ça.

Pour joindre notre chroniqueur : **yves.boisvert@lapresse.ca**

La nouvelle fait le tour du monde

ANABELLE NICOUD

Un acteur porno, des chatons morts, un tronc abandonné dans une valise, un pied envoyé au Parti conservateur et une scène de crime diffusée sur l'internet. L'affaire Luka Rocco Magnotta n'a rien pour passer inaperçue. De CNN au *Daily Mail* en passant par les sites du *Figaro* et du *Parisien*, en France, les médias du monde entier ont relayé, hier, la nouvelle hors normes qui secoue le Canada depuis deux jours.

« L'acteur porno qui a "envoyé des morceaux de corps" au gouvernement canadien s'est filmé décapitant sa victime... avant de diffuser sa terrifiante vidéo sur l'internet sous le nom "1 lunatic, 1 icepick" », résume dans son titre le quotidien anglais *The Daily Mail*, sur son site internet. Le quotidien anglais, spécialiste de la nouvelle insolite et tape-à-l'œil, reprend dans son article les principaux détails sur le jeune homme, qui a tourné dans des films pornos à petit budget, et illustre le tout de photos de l'appartement publiées par *The Gazette*.

The Sun relate aussi la chasse à l'homme qui est recherché par Interpol. Mais le site internet du célèbre tabloïd britannique a aussi dans ses archives un précédent article consacré à Luka Rocco Magnotta et daté de décembre 2010 : l'homme y relatait ses exploits morbides avec des chatons. À l'époque, l'identité du tueur n'était pas connue. L'article le désignait seulement comme un « malade » (*sicko*) et demandait l'aide du public pour identifier « le monstre ». *The Guardian* raconte aussi les détails du film du démembrement, en citant la chronique parue hier de notre collègue Patrick Lagacé.

La chaîne américaine d'information en continu CNN a diffusé dès mercredi soir un reportage sur le macabre itinéraire du tueur. Mais depuis l'annonce de sa possible fuite en Europe, plusieurs sites d'information français se sont intéressés au « tueur canadien ». C'est le cas de 20minutes.fr, qui accompagne son article d'une photo tirée de la page Facebook du jeune Ontarien, où il pose près de la tour Eiffel. Le site du quotidien populaire *Le Parisien* reprend les détails publiés dans la presse québécoise sur le « tueur sadique », et notamment cette citation de la police : « Nous avons affaire à un criss de malade », traduite par : « Nous avons affaire à un sacré malade. »

LE SOLDE COMPLETS
&&&

AFFAIRE MAGNOTTA



PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, LA PRESSE

La maison de la mère de Luka Rocco Magnotta à Peterborough, en Ontario.

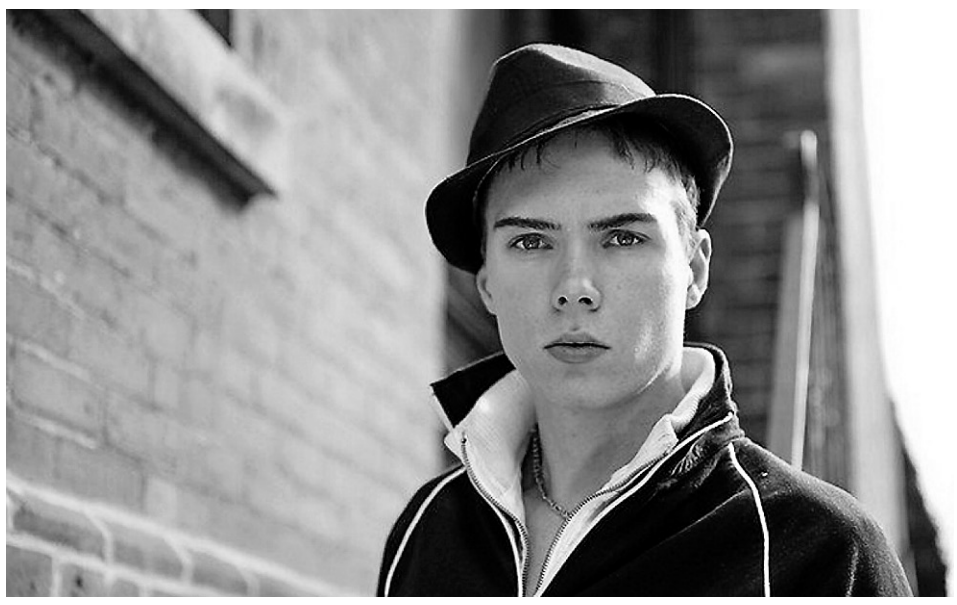


PHOTO LA PRESSE CANADIENNE

Luka Rocco Magnotta pourrait avoir fui en France ou même en Europe de l'Est.

La victime est un étudiant chinois

L'homme de 33 ans connaissait le suspect et l'aurait suivi volontairement chez lui

VINCENT LAROUCHE ET GABRIELLE DUCHAINE

L'enquête sur le meurtre et le démembrement commis à Côte-des-Neiges a pris une dimension internationale hier. Alors que la police cherchait le suspect Luka Rocco Magnotta en France, la victime a été identifiée comme un étudiant chinois admis récemment à l'Université Concordia.

Selon nos informations, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a montré à des résidants de Côte-des-Neiges la photo de Jun Lin, immigrant chinois de 33 ans originaire de la province de Wuhan, arrivé à Montréal en juillet dernier pour ses études.

Le défunt connaissait déjà Magnotta avant le soir fatidique, apparemment. Il l'aurait suivi volontairement chez lui pour avoir des relations sexuelles.

Richard Payette, qui habite un appartement voisin de la scène de crime, est certain d'avoir reconnu sur cette photo l'individu qui apparaît dans la sanglante vidéo diffusée sur l'internet. « C'est clair que c'est lui… c'est dégueulasse », a-t-il déclaré au cours d'une entrevue hier.

Il dit n'avoir jamais vu l'homme dans l'immeuble auparavant.

La police travaille maintenant en collaboration avec le consulat de la Chine à Montréal dans cette affaire.

« Un Chinois qui correspond à la description avait été porté disparu par des proches le 24 mai, soit un jour avant la découverte de la valise, vendredi dernier. Un avis de recherche a été publié en chinois sur le site du consulat le 29 mai », confirme Xin Xu, porte-parole de la mission diplomatique. Le consulat essaie d'aider le SPVM à joindre sa famille en Chine pour l'aviser du drame, mais aussi pour savoir si elle a la moindre parcelle d'information qui aiderait l'enquête. Les démarches se sont avérées compliquées et pourraient prendre encore un certain temps. Le consulat affirme toutefois que des gens y travaillent activement sur le terrain.



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Le corps retrouvé dans Côte-des-Neiges a été identifié. La victime est un étudiant chinois de 33 ans arrivé à Montréal il y a moins d'un an.

Les autorités jouent de prudence pour l'instant. Le mandat d'arrêt concernant Luka Rocco Magnotta, déposé hier au greffe du palais de justice de Montréal, évoque le meurtre non prémédité d'une « personne inconnue » et un outrage à un cadavre.

France ou Europe de l'Est ?

Le SPVM a aussi demandé l'aide de ses partenaires d'Interpol dans sa chasse pour trouver l'acteur porno de 29 ans, soupçonné d'avoir filmé le meurtre et la mutilation de sa victime, pour ensuite diffuser la vidéo sur l'internet et envoyer des restes humains à des partis politiques fédéraux.

Interpol a diffusé un avis de recherche international avec la photo de Magnotta.

Selon nos sources, des documents trouvés dans l'appartement du suspect et certains de ses écrits laissent croire qu'il a fui vers la France après son crime. Le commandant Ian Lafrenière, porte-parole du SPVM, confirme d'ailleurs qu'il est possible que l'homme le plus recherché du Canada ait fui le pays. Les médias français se sont rapidement emparés de l'affaire et la photo du suspect a fait le tour du pays.

Mais les policiers examinent aussi d'autres hypothèses. Magnotta aurait pu laisser volontairement de fausses pistes. Son utilisation du pseudonyme Vladimir Romanov et certaines traces laissées sur l'internet laissent croire qu'il pourrait aussi avoir l'Europe de l'Est dans ligne de sa mire.

Mauvaise publicité

Par ailleurs, dans l'immeuble miteux de Côte-des-Neiges où Magnotta habitait depuis quelques mois et où il aurait tué sa victime, avant d'abandonner son tronc dans la ruelle, on s'affairait hier à effacer les traces de l'horrible boucherie.

Le matelas ensanglanté de son lit ainsi que le fauteuil et d'autres meubles ont été sortis du minuscule appartement et jetés au bord de la rue. Un des concierges finissait de nettoyer l'endroit lors du passage de *La Presse*.

« Je ne pense pas qu'il [Magnotta] va revenir. Ses choses n'étaient plus utilisables. Nous avons lavé le frigo, qui était plein de sang, comme s'il y avait gardé une partie du corps. Nous allons sûrement trouver quelqu'un rapidement pour louer l'appartement. Mais le propriétaire est tanné de toute la mauvaise publicité, car des gens parlent de déménager maintenant », raconte Mike Nadeau.

Pendant ce temps, en Ontario, la police de Toronto a reconnu avoir été avertie dès dimanche qu'une vidéo de démembrement circulait sur le web. Elle avait jugé l'information insuffisante pour ouvrir une enquête. C'est un avocat américain qui a fait l'appel, a indiqué l'agente Wendy Drummond. Une enquête pour cruauté animale avait toutefois été ouverte en 2011 lorsque des organismes de défense des animaux avaient accusé Magnotta d'avoir tué des chatons et diffusé des images de leur mort sur l'internet.

À Peterborough, où habite la famille du suspect, peu d'informations ont filtré hier.

« Il est gravement dérangé, c'est un malade mental », a confié hier un jeune homme sur le pas d'une maison modeste de la banlieue paisible au nord-est de Toronto. Pendant qu'il s'exprimait, la sœur de Magnotta, Melissa Newman, lui serrait le bras, silencieuse et visiblement ébranlée. « Nous ne le voyons plus depuis un bon moment », a-t-il souligné.

– Avec la collaboration de Daphné Cameron à Peterborough

DES DÉVIANCES DIFFICILES À TRAITER

S'il a bien a tourné la vidéo du meurtre et du démembrement de Côte-des-Neiges, Luka Rocco Magnotta est aux prises avec une multitude de déviances sexuelles et n'est probablement pas traitable, selon un expert.

Le sexologue-clinicien Mario Larivée-Côté, qui agit souvent à titre d'expert en délinquance sexuelle devant les tribunaux, a rarement vu des cas aussi graves que celui-ci.

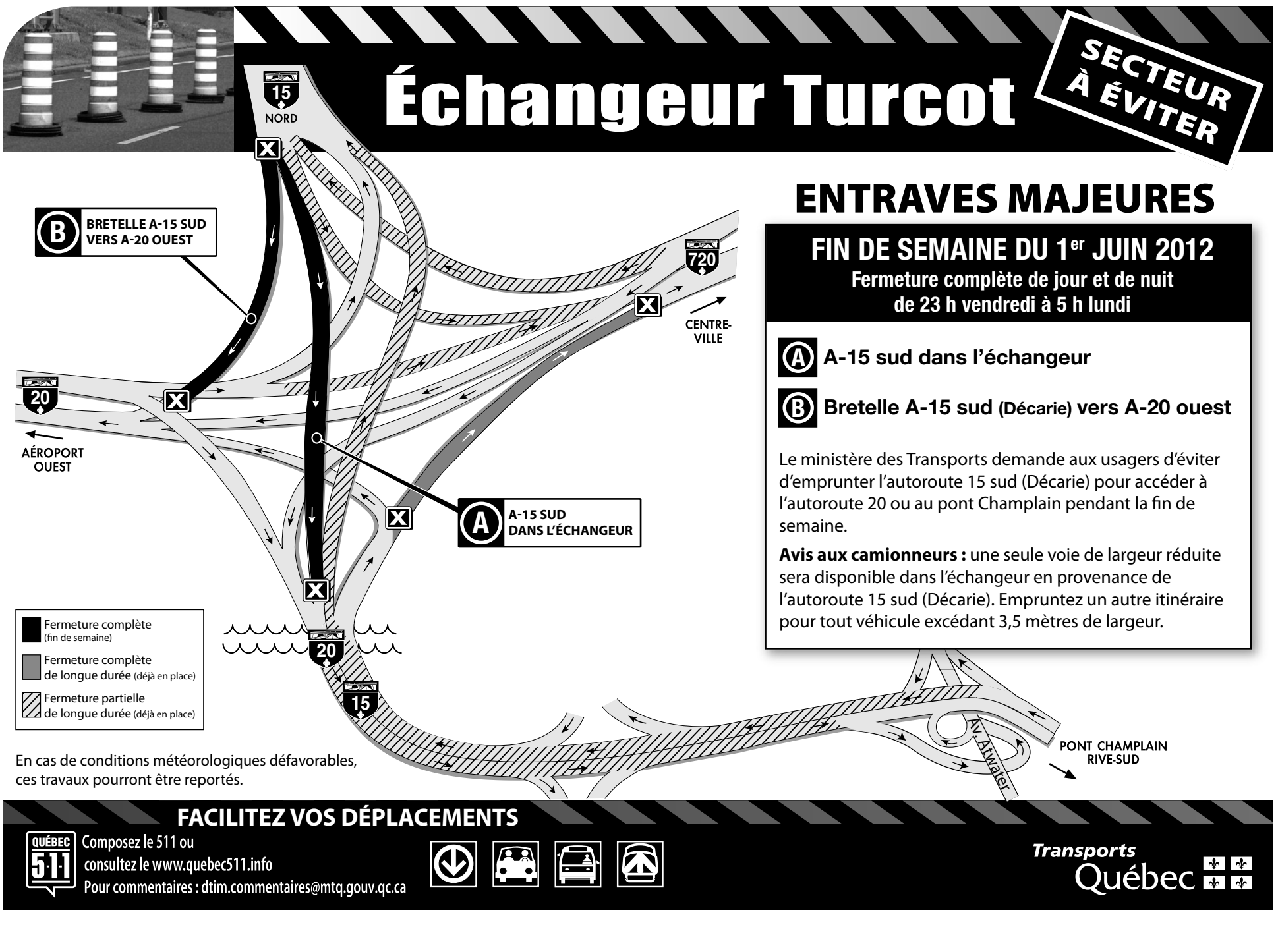
« Des meurtriers sexuels, oui, il y en a eu plusieurs. Tout comme des tueurs qui vont démembrer une victime pour éliminer des preuves. Mais ici, on est complètement dans autre chose. L'acte final n'était pas de tuer, ça a continué longtemps après », observe-t-il.

Les gestes sexuels commis sur la victime dans la vidéo sont « très, très, très pervers et déviants », mais ils ne démontrent pas de perte de contact avec la réalité, croit le spécialiste.

« Selon moi, il a toute sa tête et on a affaire à quelqu'un qui n'est à peu près pas traitable. Dans le cas de la déviance, il y a quelque chose à faire si l'individu veut être traité, s'il comprend le problème et qu'il ne veut plus recommencer », explique-t-il.

« Mais dans le cas de psychopathes, par exemple, c'est difficile, car ils n'ont aucune empathie. Ils sont capables de différencier le bien du mal, mais ils choisissent de faire le mal quand même », dit-il.

– Vincent Larouche



AFFAIRE MAGNOTTA

La vidéo du meurtre toujours en ligne

Le propriétaire du site refuse de la retirer

GABRIELLE DUCHAINE

Le propriétaire du site web spécialisé en *gore* qui diffuse une vidéo détaillée de ce que les policiers croient être le meurtre qu'aurait perpétré Luka Rocco Magnotta n'a aucune intention de retirer les horribles images de la Toile.

« Si on enlevait la vidéo, ce serait comme de jouer à l'autruche à propos d'un événement réel qui s'est passé dans notre environnement », a confié Mark Marek, résidant d'Edmonton, dans un courriel envoyé à *La Presse* tard mercredi soir. « Est-ce que cela serait une solution à quoi que ce soit ? Est-ce que le fait de prétendre que la vidéo n'existe pas rendrait le monde meilleur ? Est-ce que le fait de prétendre que Luka n'est pas capable de faire quelque chose d'aussi horrible en ne montrant pas sa vraie nature le rendrait moins dangereux ? »

Depuis mercredi, la police de Montréal, appuyée du FBI, a tenté sans succès de faire retirer les images, qui montrent un homme en train d'en poignarder un autre, attaché sur un lit, à l'aide d'un pic à glace, avant de le démembrer et de s'adonner à des actes sexuels et cannibales.

M. Marek, qui se targue d'exploiter un site web de « vraies nouvelles », ne veut rien entendre. « À ma connaissance, aucune loi canadienne n'interdit les vraies nouvelles », dit l'homme. Hier, la vidéo de 10 minutes était toujours en ligne. Elle avait été vue au moins 2200 fois et avait suscité plus de 200 commentaires d'internautes.

Un peu partout sur le web, elle semble être remise en ligne chaque fois que la police arrive à l'effacer. « Il ne faut pas se désensibiliser au fait que c'est un être humain, insiste le commandant Ian Lafrenière, du Service de police de la Ville de Montréal. Nos enquêteurs n'en reviennent pas que des gens prennent plaisir à regarder et à partager ça. »

« Il ne faut pas se désensibiliser au fait que c'est un être humain. Nos enquêteurs n'en reviennent pas que des gens prennent plaisir à regarder et à partager ça. »

— Ian Lafrenière, porte-parole du SPVM

Selon l'avocat Nicolas Vermeys, professeur à l'Université de Montréal, la famille de la victime pourrait demander une injonction, en alléguant que la vidéo lui cause un préjudice grave, et intenter une poursuite en dommages. Sur le plan criminel, explique un autre avocat, les policiers pourraient se baser sur l'article sur l'obscénité du Code criminel pour perquisitionner chez le propriétaire du site. Les chances que les images aient été envoyées sur un serveur à l'extérieur des frontières sont toutefois grandes.

En attendant, Mark Marek persiste et signe. « La vraie vie n'est pas censurée. Tout le monde peut tomber sur une scène affreuse. En fait, tout le monde peut devenir la victime d'un affreux accident », dit l'homme, qui fait de la photographie de nus en plus de tenir son site web.

Il raconte avoir d'abord cru à une mauvaise blague lorsqu'il a reçu la vidéo alléguée du meurtre, il y a plus d'une semaine. Il l'a toutefois mise en ligne sans prendre contact avec la police. « Je n'avais pas de preuve que la vidéo était véridique et il y avait de nombreuses spéculations selon lesquelles c'était une blague faite par quelqu'un qui a accès à des cadavres. Quelqu'un qui travaille à la morgue, par exemple. En plus, la seule fois où j'ai tenté de rapporter un crime, mon dossier a semblé être oublié sur une tablette. »

L'homme admet que c'est lui et seulement lui qui décide ce qui est diffusé en ligne et ce qui ne l'est pas. « Si ça cadre avec notre créneau, il y a de bonnes chances que ce soit publié », explique-t-il, en ajoutant que son site web, qui présente des images de blessures, de cruauté envers les animaux, de têtes qui volent dans des accidents de train ou d'exécutions, compte quelque 3 millions de visiteurs.

— Avec Vincent Larouche



IMAGE FOURNIE PAR GIANT PRODUCTIONS

Luka Rocco Magnotta en audition pour l'émission *CoverGuy* en 2007.

En audition pour une téléréalité gaie

GABRIELLE DUCHAINE

« Beaucoup de gens me disent que je suis terriblement beau. » C'est de cette manière que Luka Rocco Magnotta s'est décrit aux juges de la téléréalité torontoise *CoverGuy* lorsqu'il a participé, sans succès, aux auditions en 2007.

Dans une vidéo de quelques minutes que *La Presse* a obtenue, on voit le jeune homme, alors dans la mi-vingtaine, expliquer d'une voix grave comment il s'est levé tous les matins à 4 h pour courir afin d'avoir une taille de mannequin.

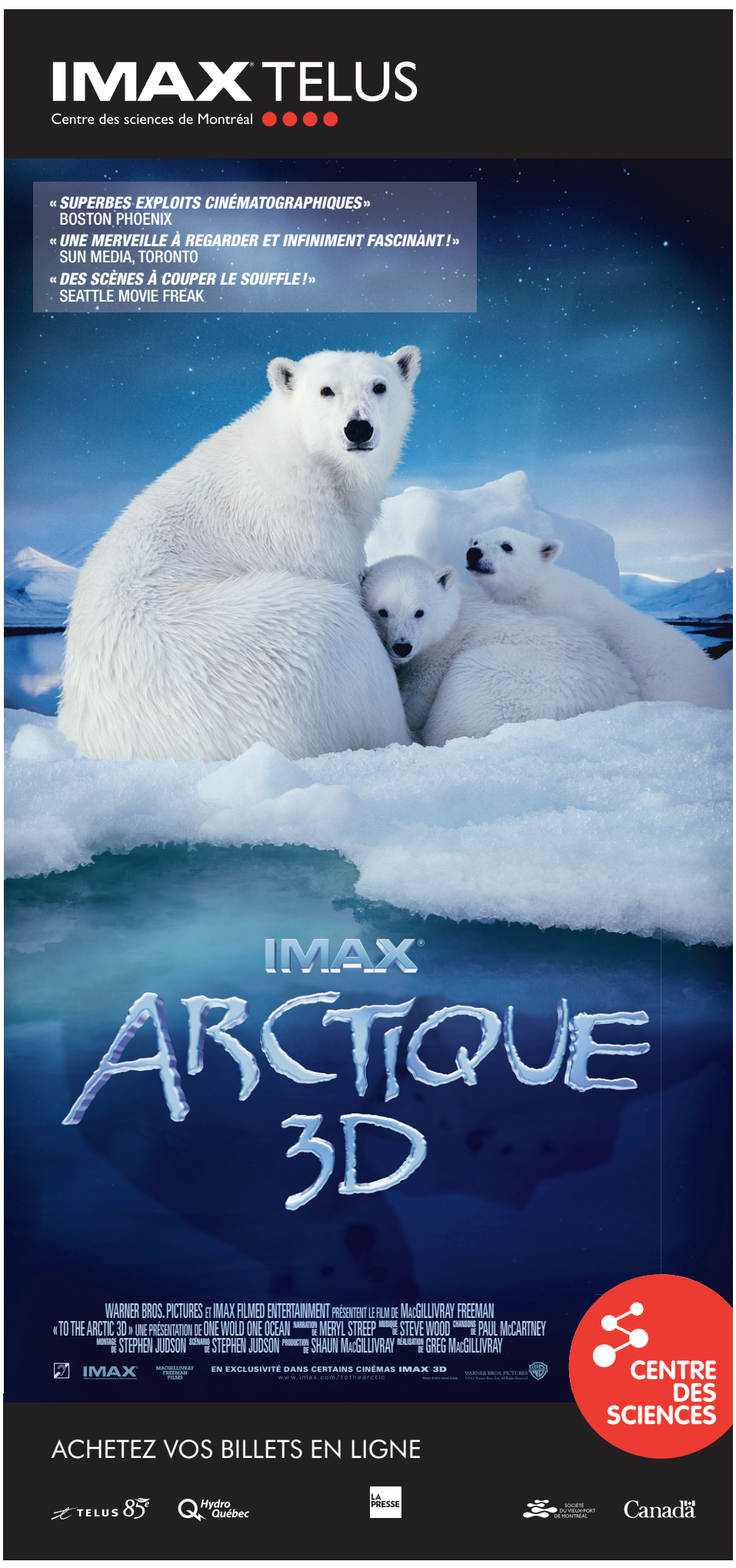
Le torse dénudé, sa chemise nonchalamment jetée sur son épaule, il répond poliment aux questions et aux commentaires sur son physique et sur sa physionomie.

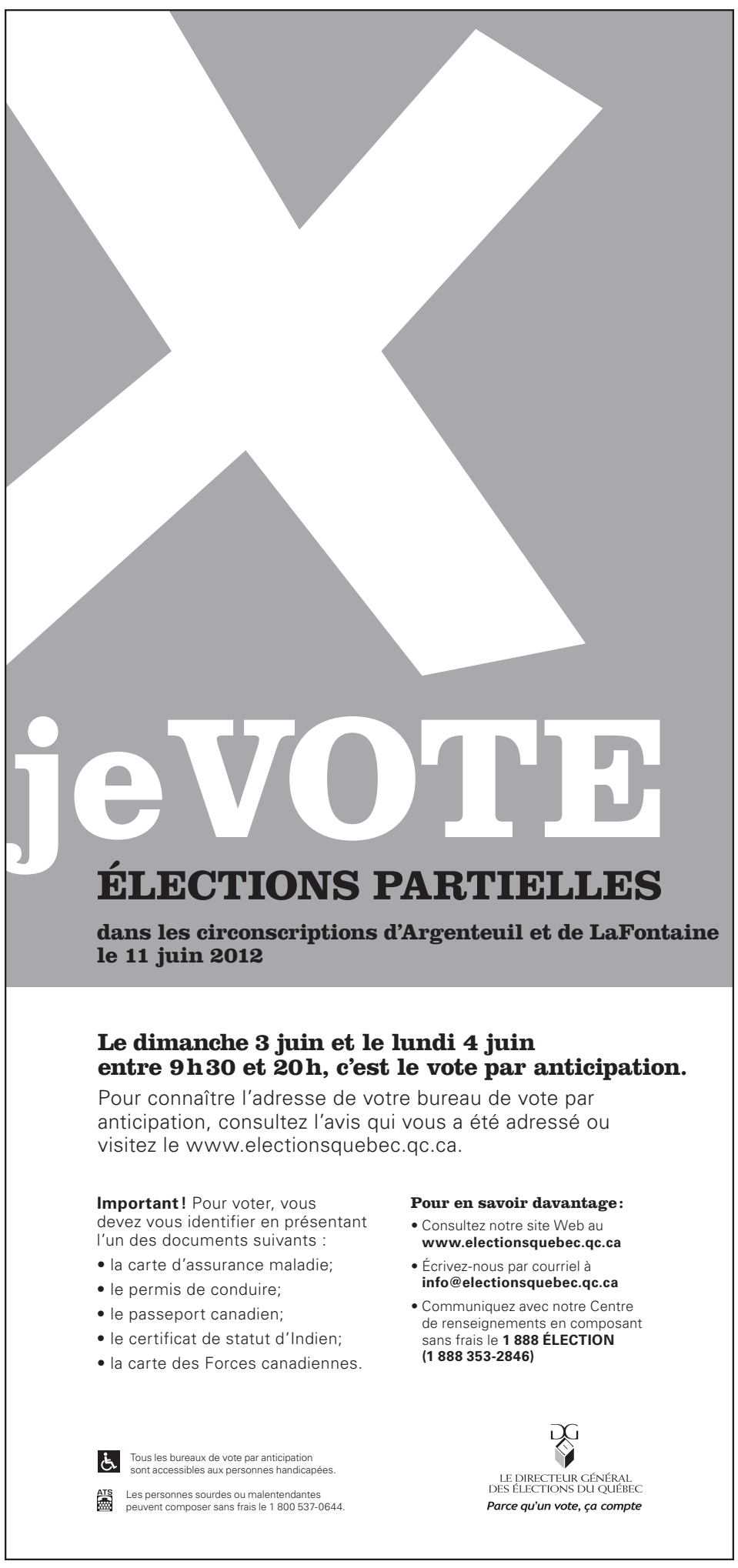
« Il n'est pas assez musclé pour notre émission », dit une juge. « Je peux certainement gagner du muscle rapidement », répond-il en souriant. « Vous ne pensez pas que j'y arriverai ? Tout le monde peut le faire », dit-il quelques secondes plus tard, visiblement ennuyé. « Je suis très déterminé. Je dépasse chacun de mes objectifs. » Il raconte ensuite avoir séjourné en Italie pour travailler comme mannequin.

Lorsque les juges lui demandent d'enlever son pantalon, il esquisse un sourire gêné avant de s'exécuter. « Pourquoi pas, je suis obsédé par les sous-vêtements. » Il fait un tour sur lui-même et se rhabille. « Il n'a pas assez de fesses », dit un juge. « Je suis certain d'avoir ce qu'il faut », répond Magnotta, qui repart bredouille.

En entrevue à *La Presse*, l'animateur de l'émission de Giant Production, Mathieu Chantelois, confie qu'il n'a pas reconnu Magnotta lorsqu'il a vu sa photo tapissée dans les médias cette semaine. « Il a beaucoup changé. Il n'avait pas subi autant d'opérations de chirurgie plastique à l'époque. Son visage n'est plus le même. »

Voyez des extraits de l'audition de Magnotta sur www.LaPresse.ca/videos





HÂTEZ-VOUS ! CETTE PROMOTION SE TERMINE CE DIMANCHE !

MÉGA VENTE D'ENTREPÔT

DIRECTEMENT À L'ENTREPÔT Brault & Martineau 600000 PI²

PRIX DE LIQUIDATION

SUR LES MEUBLES, MATELAS, ACCESSOIRES DE DÉCORATION, ÉLECTROMÉNAGERS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES

PRODUITS NEUFS, DÉMONSTRATEURS ET FIN DE SÉRIES

DU JAMAIS VU !



Mobilier de chambre

En mélamine de couleur moka
Livraison gratuite

- Chiffonnier. . . . . **5,58 $***/mois or **279 $**
- Armoire . . . . . **6,98 $***/mois or **349 $**

Comprend : bureau double, miroir, 2 tables de nuit et tête de lit



Mobilier de salon inclinable

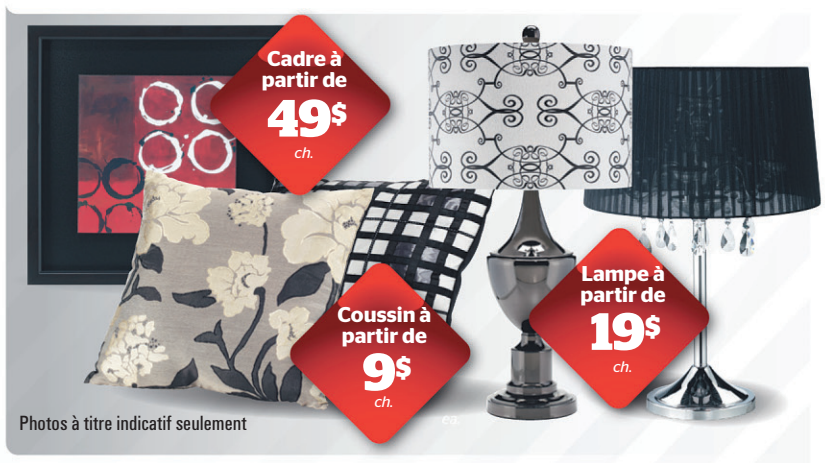
De style transitionnel, très confortable, avec assises en cuir
Livraison gratuite

Aussi disponibles :

- Causeuse inclinable . . . . . **13,78 $***/mois ou **689 $**
- Fauteuil inclinable. . . . . **9,98 $***/mois ou **499 $**



VENEZ VOIR NOTRE VASTE SÉLECTION D'ACCESSOIRES DE DÉCORATION



FRIGIDAIRE

Lave-vaisselle

Capacité de 12 couverts, commandes électroniques, broyeur d'aliments durs, mise en marche différée de 2/4/6 h, Energy Star®
Livraison et service gratuits

5 98$* /mois ou 299$

FRIGIDAIRE

Cuisinière avec four autonettoyant

Four de 5,3 pi³, minuterie ES300, surface de cuisson en émail vitrifié, tiroir de four à poignée intégrée, Energy Star®
Livraison, ramassage et service gratuits

9 98$* /mois ou 499$



LG

Laveuse à chargement frontal de 4,3 pi³

9 programmes de lavage, 11 options, 1200 tr/min, système TrueBalance®, Energy Star®

Sécheuse de 7,3 pi³

9 programmes, 5 réglages de température, 10 options de séchage, système d'auto-séchage
Livraison, ramassage et service gratuits

29 78$* /mois ou 1489$ La paire

Piédestaux **5,38 $***/mois ou **269 $** ch.

40 po ACL | Full HD 1080p | HDMI ×2 | USB

TOSHIBA Téléviseur à écran ACL de 40 po

60 Hz, 1 entrée USB, 1 entrée PC
Livraison gratuite et garantie du manufacturier de 12 mois

8 98$* /mois ou 449$



SHARP

Téléviseur à écran ACL de 46 po

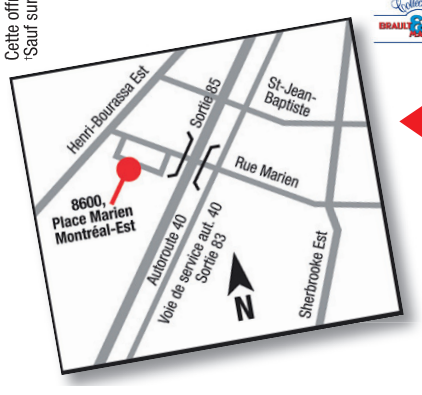
1 entrée USB pour photos et fichiers audio, 1 entrée PC
Livraison gratuite et garantie du manufacturier de 12 mois

12 98$* /mois ou 649$

Payez en **+50** versements sans intérêt* jusqu'en **août 2016** sur les meubles, matelas, accessoires de décoration, électroménagers et appareils électroniques†

LIVRAISON DISPONIBLE 7 JOURS SUR 7, MÊME LE DIMANCHE ! DANS UN RAYON DE 200 KM. DÉTAILS EN MAGASIN.

SAMSUNG · SHARP · TOSHIBA · Panasonic · HITACHI · Pioneer · ONKYO · Whirlpool · KitchenAid · Brault & Martineau · Simmons · Serta · Sealy · Zedbed · SOMMEX Né au Québec · ASKO · LG · FRIGIDAIRE · Danby · MAYTAG



ENTREPÔT BRAULT & MARTINEAU

1 800 463-0779 • 514 648-5757
8600, Place Marien, Montréal-Est (Sortie 83 ou 85 Autoroute 40)
HEURES D'OUVERTURE : VENDREDI 9 H À 21 H SAMEDI ET DIMANCHE 9 H À 17 H

Suivez-nous sur twitter au @BM_Promotions
braultetmartineau.com

Desjardins partenaire officiel de Brault & Martineau

Accord D Desjardins · Interac · American Express · MasterCard · VISA · Paiement direct

Si votre solde quotidien moyen est de :	100 $	500 $	1000 $
Les frais de crédit pour une période de 30 jours seront de :	1,60 $	8,01 $	16,03 $

Exemple de frais de crédit pour un cycle de facturation de 30 jours :

*Termes et conditions de la vente pour le programme de financement « Paiements mensuels égaux, sans intérêt† » : achat minimum requis de 799 $ avant taxes sur les meubles, matelas, accessoires de décoration, électroménagers et appareils électroniques sauf items sélectionnés. Sur approbation du crédit et conditionnel à la signature d'un contrat avec Accord D Desjardins, ne payez que les taxes au moment de l'achat. Le premier versement mensuel du montant financé est facturé sur le relevé de compte suivant votre achat. Les versements mensuels égaux (inclus dans le paiement minimum dû de la carte de crédit) sont déterminés en divisant le montant financé par le nombre de mois indiqués dans la promotion retenue. L'intérêt n'est pas appliqué sur le versement mensuel si le paiement minimum dû est effectué avant la date d'échéance apparaissant sur l'état de compte mensuel. Dans le cas où les conditions précitées ne sont pas respectées, l'intérêt annuel applicable sur la carte de crédit du détenteur est alors calculé au taux de 19,5 % annuellement sur les sommes en souffrance. Il n'y a aucuns frais de renouvellement ou d'adhésion. Détails en magasin.

Prix en vigueur du vendredi 1 juin au dimanche 3 juin 2012 à l'Entrepôt Brault & Martineau seulement. Quantité limitée sur certains articles. Valable pour les produits en inventaire seulement. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre promotion. Détails à l'Entrepôt Brault & Martineau. †Sauf sur les produits informatiques. Détails à l'Entrepôt Brault & Martineau.

ACTUALITÉS

Un séjour qui suscite des

L'opposition s'interroge sur la présence de Jean Charest chez la famille Desmarais en 2008

PAUL JOURNET

QUÉBEC — La vidéo d'une réception privée à la résidence de la famille Desmarais, à laquelle ont participé une centaine de personnes, dont le premier ministre Jean Charest, a soulevé des critiques de l'opposition, hier à l'Assemblée nationale.

La vidéo d'environ deux heures a été mise en ligne par la nébuleuse Anonymous. Elle présente une réception luxueuse donnée en 2008 pour l'anniversaire de Jacqueline Desmarais, épouse de Paul Desmarais père, président du comité exécutif de Power Corporation, qui possède *La Presse*. L'événement se déroule à leur résidence de Sagard, dans Charlevoix. On y voit d'ex-politiciens comme Lucien Bouchard, Brian Mulroney, Jean Chrétien et George Bush père, ainsi que des membres de la communauté artistique comme Luc Plamondon, Robert Charlebois, Marc Hervieux, Yannick Nézet-Séguin et Renée Fleming.

M. Charest y était aussi, en compagnie de sa femme. L'opposition estime qu'il n'aurait pas dû y être. « Il est le premier ministre du Québec, alors il aurait dû se garder une petite gêne », a indiqué le député péquiste Nicolas Girard. Il souligne que le premier ministre a assisté à cette soirée en 2008, alors qu'il « n'a pas pris le temps de rencontrer les étudiants [plus qu'une trentaine de minutes] depuis le début du conflit ».

« Qu'il y ait des *partys* privés avec beaucoup de gens impliqués, je pense que c'est normal, a quant à lui dit le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault. Mais que le premier ministre ait passé deux jours chez quelqu'un, je pense qu'il faut faire preuve de jugement. Il aurait peut-être dû refuser cette invitation-là. »

M. Charest n'était pas en conflit d'intérêts, soutient son attaché de presse, Hugo d'Amours. « Le premier ministre participe constamment à des événements, parfois publics, parfois privés, dans lesquels il est photographié et filmé. Il ne s'en cache pas. Il a participé à cet événement avec une centaine d'autres personnes. Il a aussi déjà été invité chez Pierre Karl Péladeau. Les politiciens ne vivent pas dans des bulles de verre. Ils participent à des événements sociaux, comme les autres personnes. »

« Il est le premier ministre du Québec, alors il aurait dû se garder une petite gêne. » — Nicolas Girard, député péquiste.

« Que le premier ministre rencontre de temps en temps le patronat tout comme les syndicats ou les étudiants, c'est tout à fait normal », a dit le chef d'Option nationale, Jean-Martin Aussant. Mais il juge « anormal » que le premier ministre ait dormi sur place. Selon le député de Québec solidaire, Amir Khadir, M. Charest a violé les directives d'éthique pour les ministres, qu'il a lui-même mises en place.

« Dans ce qui a été rendu public, il n'y a rien qui peut nous porter à croire qu'il y a eu des activités de lobbying », a quant à elle affirmé la porte-parole du commissaire au lobbyisme, Louise-Andrée Moisan. Elle indique par contre que le commissaire fait actuellement une vérification sur une visite à Sagard, l'été dernier, du patron de la Caisse de dépôt et placement, Michael Sabia.

René Villemure, président-fondateur de l'Institut québécois d'éthique appliquée, dit ne « pas nécessairement » voir de problème éthique à la participation du premier ministre Charest. « La réception était un événement privé, mais [M. Charest] n'était pas convoqué seul. Et même si l'événement était discret, il n'était pas secret. C'est une situation très différente, par exemple, d'une invitation pour une personne sur le yacht d'un entrepreneur. »

Anonymous vu de l'intérieur

Collectif qui opère principalement sur l'internet, Anonymous affirme défendre la liberté d'expression sur la Toile. Groupe diffus formé d'individus qui ne sont pas reliés entre eux directement, Anonymous attaque les sites internet de groupes ou de sociétés qui véhiculent des valeurs qui sont jugées contraires à celles du mouvement.

EXCLUSIF

ALAIN McKENNA
COLLABORATION SPÉCIALE

Ils ont fait tomber les sites web du Parti libéral du Québec, du ministère de l'Éducation et de la Ville d'Alma. Ils ont diffusé des images privées de la famille Desmarais. Ils menacent le Grand Prix de Montréal. Ces cyberpirates, qui se posent en défenseurs virtuels du plus grand nombre, se réunissent sous le nom d'Anonymous. Fait rare, l'un d'eux a accepté de parler à *La Presse*.

Avertissement : ce cyberpirate anonyme n'est pas un porte-parole du groupe. Anonymous n'est une organisation ni structurée ni hiérarchisée. N'en déplaise à ceux qui la présentent comme telle, Anonymous n'est simplement pas une entreprise privée.

« Les gouvernements et les médias font généralement cette erreur. N'importe qui peut s'impliquer dans une opération et dire qu'il ou elle fait partie d'Anonymous. Nous avons une certaine philosophie et une marque de commerce, mais n'importe qui peut se les approprier », explique notre interlocuteur. Voilà pour la Ville d'Alma, où les fonctionnaires se demandaient bien pourquoi elle était la cible de pirates aux visées internationales.



PHOTO JEAN-PHILIPPE KSIAZEK, AFP
Un pirate informatique masqué faisant partie du groupe Anonymous tente de s'infiltrer dans le site du gouvernement français.

Le Québec est loin d'être l'unique terrain de jeu du groupe. Outre leur opposition à la loi spéciale (78) et leur lettre ouverte menaçant le Grand Prix, des membres d'Anonymous donnent aussi un coup de pouce aux opposants au projet de loi C-11, qui resserre les pratiques du droit d'auteur au Canada.

Ailleurs dans le monde, on a vu le principal symbole d'Anonymous, le masque de Guy Fawkes, opposant à la monarchie anglaise du XVIIe siècle, apparaître durant le Printemps arabe en Égypte et en Tunisie, l'an dernier. Dans le mouvement Occupy Wall Street également. En fait, Anonymous remonte jusqu'à WikiLeaks; c'est dans ce contexte que le mouvement est réellement sorti de l'ombre.

« Je dirais qu'opération Québec [contre la loi d'exception] a vu le jour de la même façon qu'opération Égypte: Anonymous s'oppose à la brutalité policière contre des protestataires pacifiques et à un gouvernement limitant la liberté d'expression des assemblées et des citoyens. C'est le genre de contexte qui fait rapidement consensus au sein de nos membres: nous aidons ceux qui désirent défendre leurs droits civiques. »

Sans impact négatif, mais quand même...

Un consensus qui se fait sur « IRC », un canal de communication qui est la fondation même du réseau internet et qui est en bonne partie anonyme: Anonops, Voxanon, Anonnet sont leurs points de ralliement.

Tout internaute n'a qu'à pointer son fureteur vers ces serveurs et il participe au mouvement. Difficile, dans ce contexte, de repérer le ou les responsables d'une attaque contre un site web en particulier. Cela complique le travail des autorités. Cela attire les pirates de tous les horizons.

Malgré cela, et malgré les menaces contre la F1, le mouvement se défend bien de s'en prendre à des cibles qui affecteront négativement le grand public. Cela rassurera les portails financiers et les principaux sites d'information...

Quand même. Cette assurance ne devrait pas empêcher les organismes ayant pignon sur le web de renforcer la sécurité de leur site. Malgré l'attaque subie à mi-mai, la Ville d'Alma n'a toujours pas corrigé les failles dans son système. Ailleurs sur l'internet, les autres municipalités canadiennes, le gouvernement et nombre d'entreprises présentent la même sécurité défaillante, nous indique un expert en cybersécurité.

Autrement dit, ce ne sont pas les cibles de choix qui manquent sur le grand réseau. Situation idéale pour l'émergence d'un regroupement d'internautes désireux de faire du grabuge. L'équivalent virtuel, en quelque sorte, de taper sur des casseroles en pleine rue. Seulement, les casseroles d'Anonymous, ce sont des sites web.

Le spécialiste du CONFORT
Très grande sélection de chaussures et sandales tendance adaptées à vos **ORTHÈSES.**

PLUS DE 300 MODÈLES
POINTURES 6 à 15 pour **homme** 4 à 13 pour **femme**

Grand choix de LARGEUR B à 6E pour homme AA à 4E pour femme
Chaussures Dupuis
3963, rue Wellington à Verdun
514.762.5184
www.chaussuresdupuis.com
À 2 minutes de marche de l'Église
À 5 minutes du pont Champlain


Finn Comfort
Made in Germany
BOUTIQUE PRESTIGE
CHAUSSURES D'ICI ET D'EUROPE
À VOS PIEDS DEPUIS 25 ANS
VASTE CHOIX POUR VOS ORTHÈSES
459 ave. Victoria, Saint-Lambert
450.465.5671
294 ch. Knowlton, Knowlton
450.242.1400
www.boutiqueprestige.ca

questions



PHOTO JACQUES BOISSINOT, ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Selon l'attaché de presse de Jean Charest, ce dernier n'était pas en conflit d'intérêts.

ATTAQUES INFORMATIQUES

Le Grand Prix se dit prêt à faire face à la menace

VINCENT BROUSSEAU-POULIOT

Les organisateurs du Grand Prix du Canada ont confiance que leur site web résistera aux attaques informatiques d'Anonymous, qui a mis en ligne les renseignements personnels de 130 détenteurs de billets du Grand Prix achetés à un revendeur britannique. Anonymous invite les Québécois à boycotter le Grand Prix du Canada.

« Depuis que la menace d'Anonymous a été rendue publique, nous avons fait tout ce que nous pouvions faire pour augmenter la sécurité. Nos techniciens informatiques sont en alerte », a dit François Dumontier, promoteur du Grand Prix du Canada, qui aura lieu la semaine prochaine au circuit Gilles-Villeneuve.

Le groupe de pirates informatiques militants Anonymous a mis en ligne mercredi soir les renseignements personnels (numéros de téléphone, courriels, type de billet acheté, date et montant de la transaction) de 130 détenteurs de billets, mais pas leurs informations bancaires. Ces données auraient été obtenues durant une attaque informatique lors du Grand Prix de Bahreïn, plus tôt cette année. « C'est important de dire que ce ne sont pas nos serveurs », dit François Dumontier.

Presque 10 000 billets de moins

En plus des menaces de piratage informatique de la part d'Anonymous, le Grand Prix du Canada doit craindre les menaces de perturbations économiques liées au conflit étudiant et à l'adoption de la loi d'exception. « L'inquiétude est là, mais de façon modérée, dit François Dumontier. Nous suivons ça de près depuis longtemps. Nous avons des plans de sécurité pour toutes sortes de choses, manifestations ou non. »

Les conséquences du conflit étudiant se font déjà sentir aux guichets. Par rapport à la même période l'an dernier, les organisateurs du Grand Prix ont vendu près de 10 000 billets de moins. « Ça tourne au ralenti, dit François Dumontier. Avant les trois dernières semaines, ce phénomène était essentiellement au Québec. Depuis trois semaines, le ralentissement touche aussi nos clients du reste du Canada et des États-Unis. Ce ralentissement coïncide avec le moment où les médias internationaux comme le *New York Times* et *Libération* ont commencé à publier plusieurs articles sur les manifestations. Le ralentissement s'est moins fait sentir en Europe, car les clients européens ont l'habitude d'acheter leurs billets plus à l'avance. »

Environ le quart des billets du Grand Prix du Canada se vendent au cours du dernier mois, mais le promoteur du Grand Prix sait déjà que les qualifications et la course ne seront pas disputées à guichets fermés. Depuis le retour du Grand Prix à Montréal en 2010, l'organisation de François Dumontier a vendu plus de 300 000 billets chaque année. Le record d'assistance du Grand Prix du Canada est de 334 000 spectateurs, en 2005.

Selon le gouvernement du Québec, le Grand Prix du Canada génère des retombées économiques de 90 millions de dollars, dont 75 millions provenant de touristes de l'extérieur de la province.



PHOTO ROGERIO BARBOSA, ARCHIVES AFP

Les organisateurs du Grand Prix ont vendu près de 10 000 billets de moins que l'an dernier.

ÇA CRIE DANS L'ARTICULATION!

Ô douleur ! Aidez-moi, quelqu'un ! J'ai mal partout. Les genoux qui gémissent, les doigts qui craquent, le dos figé comme une barre de fer.

Voilà un appel à l'aide que nous entendons de plus en plus souvent. Si la population vit plus longtemps, il arrive malheureusement que le corps ne réponde plus à notre souplesse de jeune âge. Il ne faut pas s'en surprendre. Les cartilages s'usent, les articulations raidissent, la douleur devient pénible à supporter. C'est là, un phénomène de plus en plus évident, à mesure que s'écoulent les années. Les amortisseurs fatigués, notre corps, nous fait souffrir. Mais n'allez pas croire que c'est une fatalité. Loin de là ! Ces articulations endolories peuvent retrouver force et souplesse.

COMMENT ?

Les ampoules de *glucosamine Flex-O-Flex*, vous connaissez ? Voilà la première réponse pour vous protéger contre la détérioration du cartilage résultant des maladies chroniques des articulations. L'usure du cartilage est un phénomène courant dans une articulation depuis longtemps sollicitée. Les ampoules de *glucosamine Flex-O-Flex* contribuent à soulager les symptômes ostéoarthritiques, jouent un rôle dans le maintien du cartilage, protègent contre la détérioration du cartilage résultant des maladies chroniques des articulations, sont efficaces dans la réduction de la douleur articulaire. Chaque ampoule contient 1500 mg de sulfate de glucosamine. Une seule ampoule de *glucosamine Flex-O-Flex* par jour, diluée dans un verre de jus, se révèle rapide, se révèle là où ça fait mal.



DEUX BOÎTES POUR LE PRIX D'UNE SEULE

En vigueur du 2 au 5 juin 2012*

www.Flex-O-Flex.com

Disponible aux endroits suivants:

* Jusqu'à épuisement de l'inventaire

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
1278, rue Jean-Talon Est, Montréal
514 279-3709

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
2750, Chemin Ste-Foy, bur. 109, QC
418 656-1266

Boutique Luc Mathieu
5455, boul. des Forges, Trois-Rivières
Commandes postales : 819 378-7777
Ligne sans frais : **1 877 511-3368**

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
1600, Le Corbusier (Centre Laval)
450 688-5455

Boutique Luc Mathieu
2622, rue King Ouest
À l'arrière de l'édifice 2630 Sherbrooke
819 823-3322

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
341-A, boul. St-Joseph, Gatineau
819 770-3645

Néo-Santé
495, rue St-Georges, St-Jérôme
450-436-5548

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
127-A, boul. Des Promenades, St-Bruno
450 653-6009

Boutique Luc Mathieu
227, rue Principale ouest, Magog
819 868-3368

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
Galeries Rive-Nord
100, boulevard Brien, Repentigny
450 657-2032

Boutique Luc Mathieu
104, route du Président-Kennedy, Lévis
418 833-5933

Vitavie au naturel
3333, du Carrefour Promenade, Beauport
418-667-0070

Ferti 2000
Commandes postales
Tél. : 514 272-1365
Ligne extérieure : 1 800 272-1365
Lundi au vendredi : 9h à 17h
Samedi et dimanche : 8h30 à 17h

Santé en direct
Ligne ouverte avec Johanne Verdon
sur les ondes de CJLV 1570 AM
samedi et dimanche de 8h à 11h
450-680-1570 1-866-895-3142

Conflit de travail à la Commission de la construction

Des craintes pour les paies de vacances

FRANCIS VAILLES

Le versement des paies de vacances serait-il compromis? C'est ce que le conflit de travail à la Commission de la construction du Québec (CCQ) fait craindre à certains acteurs de l'industrie de la construction.

Mercredi soir, la direction de la CCQ a décrété un lock-out de 48 heures visant les 600 employés de bureau de l'organisme. Par ce lock-out, elle dit vouloir inciter le syndicat à négocier. En matinée, le Syndicat des employés professionnels et de bureau (SEPB) a menacé de déclencher une grève générale illimitée à défaut d'une entente d'ici à dimanche.

Les deux camps dirigés par la présidente Diane Lemieux et le directeur exécutif du SEPB Serge Cadieux sont aux antipodes. Or, ce fossé laisse craindre le prolongement du conflit et des conséquences sur les 170 000 travailleurs de l'industrie au Québec.



PHOTO PATRICK SANFAÇON, ARCHIVES LA PRESSE

Le lock-out ou la grève concerne 600 des 900 employés syndiqués de la CCQ. Les 300 autres sont les employés investis d'un pouvoir d'enquête.

Pas d'inquiétudes à la CCQ

«Les gens commencent à se poser sérieusement la question: qu'arrivera-t-il avec les payes de vacances?», a dit Jean-Marc Simard, directeur des relations de travail de Pomerleau, l'une des principales firmes de construction du Québec.

Les 600 employés en lock-out sont responsables de gérer le régime d'assurances collectives des travailleurs de l'industrie, de même que les quatre grandes conventions collectives, entre autres.

Normalement, les paies de vacances sont produites par la CCQ vers le 22 juin. Elles concernent les vacances annuelles de la construction, qui se déroulent cette année du 22 juillet au 4 août.

Le porte-parole de la CCQ, Louis-Pascal Cyr, assure que le versement des paies de vacances n'est pas à risque. «Les calculs sont déjà faits. Il ne reste que l'impression des chèques et l'envoi», dit-il.

Selon M. Cyr, l'impression des 170 000 chèques ne nécessite que deux employés et l'envoi de masse est fait par une firme sous-traitante. «J'ai zéro doute», dit-il.

Normalement, les paies de vacances des travailleurs de la construction sont produites par la CCQ vers le 22 juin. Elles concernent les vacances annuelles de la construction, qui se déroulent cette année du 22 juillet au 4 août.

Le lock-out ou la grève concerne 600 des 900 employés syndiqués de la CCQ. Les 300 autres sont les employés investis d'un pouvoir d'enquête. La CCQ compte également une centaine d'employés non syndiqués, essentiellement des cadres.

Par ailleurs, le conflit perturbe un autre volet de la CCQ: la formation et la délivrance des «cartes de compétence». En 2011, la CCQ a remis quelque 29 000 certificats de compétence aux apprentis, compagnons et manœuvres, en plus de faire passer des examens à 11 400 personnes. Le conflit perturbe grandement ce volet de la CCQ, qui occupe environ 200 des 600 employés en grève. Hier, un électricien apprenti de la banlieue sud de Montréal a expliqué à *La Presse* être incapable de faire son examen pour obtenir son statut de compagnon en raison du conflit. Il avait fait les 8000 heures de travail exigées pour devenir compagnon.

Dans l'attente de son certificat de compagnon, il gagne 29$ l'heure plutôt que 34$, un manque à gagner d'environ 200$ par semaine. «C'est une grosse perte», dit l'électricien, qui connaît d'autres collègues dans la même situation.

Certificats de compétence

Jean-Marc Simard, de Pomerleau, voit lui aussi son entreprise perturbée par la question des certificats de compétence. Le travail régulier sur les chantiers n'est cependant pas touché pour le moment, dit-il.

En plus de la formation, la CCQ gère le scrutin d'accréditation syndicale des employés, qui se fait par la poste et «qui peut être réalisé sans personnel syndiqué», soutient Louis-Pascal Cyr.

Rappelons que le régime de retraite est l'enjeu central des négociations. Le déficit de solvabilité du régime s'élèverait à 140 millions de dollars, selon la direction de la CCQ. Diane Lemieux veut réduire la masse salariale pour combler une partie du déficit.

La semaine dernière, elle a déposé une offre «globale et finale» qui propose une augmentation de 5% sur cinq ans. En comparaison, les employés du secteur public du Québec ont obtenu une hausse de 7% sur cinq ans.

Le salaire des employés de la CCQ est toutefois financé par les travailleurs et les employeurs de l'industrie, tandis que la fonction publique est rémunérée à même les impôts des contribuables. Hier, Serge Cadieux, du SEPB, n'a pas voulu faire de commentaires.

Une firme de génie-conseil avoue une fraude fiscale

KARIM BENESSAIEH

Une firme de génie-conseil de Montréal, Le Groupe Séguin Experts-Conseil, qui a reçu plus de 28 millions en contrats de la Ville depuis 2005, s'est reconnue coupable hier de fraude fiscale.

L'entreprise, devenue Génius conseil en juin 2010, était impliquée dans un stratagème de fausses factures, selon l'enquête de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Pour l'année 2009, Groupe Séguin a déduit 165 000$ de sa déclaration de revenus grâce à des entreprises «accommodatrices». Ces firmes, appartenant à Bernard Ratelle, étaient toutes enregistrées à la même adresse, rue Lucerne à Montréal, et produisaient des factures sans offrir de services réels.

M. Ratelle a été reconnu coupable de fraude fiscale en 2008. Revenu Québec le soupçonne en outre d'être l'instigateur d'une fraude fiscale de bien plus grande envergure totalisant 118 millions de dollars, toujours en lien avec de fausses factures.

Le 15 septembre 2011, l'ARC a mené une perquisition dans les bureaux de Génius conseil, saisissant des centaines de documents, dont deux factures portant la mention «facture fictive», a rapporté *La Presse* l'automne dernier.

Cette fraude, précise le porte-parole de Génius conseil, Philippe Malo, ne touchait d'aucune manière la Ville de Montréal ou d'autres donneurs d'ouvrage.

Génius conseil s'est vu imposer une amende de 32 042$ hier, soit l'impôt fédéral que son stratagème lui a permis d'éviter de payer. Elle devra en outre payer la totalité de l'impôt dû ainsi que des intérêts et des pénalités administratives.

«Tout a été remboursé, le chèque a été déposé [hier] matin», dit M. Malo.

Outre la Ville, l'entreprise compte Transports Québec et Aéroport de Montréal parmi ses principaux clients. Très active à Montréal entre 2005 et 2009, alors qu'elle a récolté 26 millions en contrats selon des données fournies à *La Presse* l'automne dernier, elle semble avoir considérablement réduit sa participation aux contrats municipaux majeurs depuis deux ans. Elle a participé à une dizaine d'appels d'offres, sans succès. Elle a obtenu cependant une soixantaine de contrats plus modestes, d'une valeur de moins de 100 000$, pour des études et de la surveillance de travaux totalisant 1,4 million. Elle a notamment reçu en septembre 2011 un mandat de 87 372$ pour des conduits souterrains.

Modifications du financement des arrondissements

L'opposition s'attend à peu

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Poudre aux yeux, solution à court terme; Vision Montréal craint que les changements proposés par l'administration Tremblay pour régler le sous-financement des arrondissements ne servent qu'à calmer la grogne d'ici aux prochaines élections.

«Il m'apparaît évident qu'il y aura une solution temporaire proposée pour passer l'année de l'élection», appréhende Louise Harel, chef de l'opposition officielle. Elle en veut pour preuve le fait que les changements doivent être adoptés à toute vapeur la semaine prochaine, le lendemain de leur présentation.

La chef de Vision Montréal anticipe que le bras droit du maire, Michael Applebaum, chargé de régler ce problème, proposera d'indexer le financement pour couvrir la hausse des salaires des employés et remettra sur pied un fonds de développement. Ces changements devraient éviter de nouvelles coupes douloureuses en 2013, mais sont insuffisants pour régler le problème de sous-financement à long terme, estime Mme Harel.

«C'est de la poudre aux yeux», tonne pour sa part Benoît Dorais, maire de l'arrondissement Le Sud-Ouest. Ce dernier digère particulièrement mal de voir Michael Applebaum présenter sa solution au sous-financement peu après la publication des états financiers. Ce bilan des revenus et des dépenses des arrondissements indique que les administrations locales ont terminé l'année 2011 avec des surplus de 53 millions. «Si les arrondissements nageaient vraiment dans les surplus, est-ce qu'on assisterait à autant de coupes?», dénonce M. Dorais.

Maire de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Réal Ménard reconnaît que son arrondissement a fait un important surplus l'an dernier. Il souligne toutefois que celui-ci est en grande partie dû aux faibles précipitations de neige tombées en 2011. «Je ne peux pas équilibrer mon budget éternellement avec mon budget neige», dit-il.

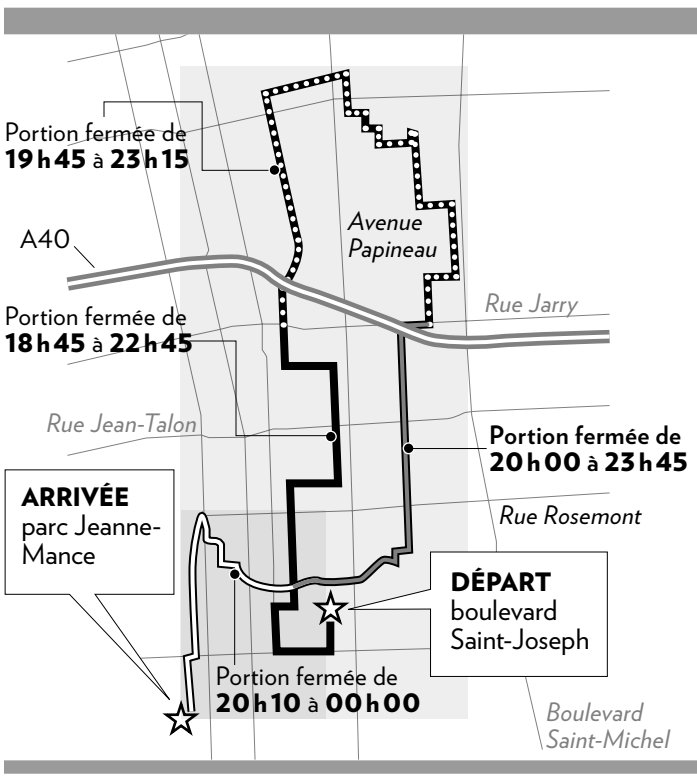
La deuxième opposition a pour sa part nié que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ait terminé l'année 2011 en déficit. L'administration du maire Luc Ferrandez affirme avoir au contraire équilibré ses dépenses grâce aux économies faites dans le déneigement dans les premiers mois de 2012. Or, les états financiers ne peuvent en témoigner, car ceux-ci montrent l'état des finances de la Ville au 31 décembre.



PHOTO D'ARCHIVES, LA PRESSE

Des arrondissements montréalais ont réussi à boucler leur budget et même à générer des surplus, mais seulement en raison des faibles précipitations de neige de l'hiver 2011-2012.





Tour de nuit **Surveillance accrue**

Cyclistes et manifestants pourraient se croiser ce soir dans les rues de Montréal puisque la 39e manifestation nocturne se déroulera en même temps qu'un autre événement d'envergure : le tour de nuit de la Féria du vélo. Les organisateurs et les policiers se disent bien préparés à assurer la sécurité des participants et des manifestants. Joëlle Sévigny, directrice générale de Vélo Québec – événements, ne croit pas que des protestataires vont tenter de perturber le Tour de nuit. Peut-être que des joueurs de casseroles ajouteront de la vie à l'événement en encourageant les cyclistes, dit-elle. « Le Tour de l'Île se prépare des mois à l'avance. On est extrêmement bien organisés. Le positionnement du matériel de fermeture de rue, les bénévoles et les policiers, toutes les ressources sont en place pour que l'événement soit sécuritaire », affirme-t-elle. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) assure que des policiers seront sur le terrain pour couvrir l'un ou l'autre des événements. Il n'écarte pas la possibilité que les deux se croisent au courant de la soirée. « Ça fait partie des scénarios possibles. Il va y avoir une surveillance accrue… Si les manifestants ont à croiser le parcours, on va s'organiser pour que ça se fasse de façon sécuritaire », affirme Daniel Fortier, porte-parole du SPVM. Parmi les 17 000 participants inscrits au Tour de nuit, quelques-uns ont pris contact avec Vélo Québec pour exprimer leurs inquiétudes. « On est très rassurants. Si c'était dangereux, on remettrait l'événement. Certaines personnes se questionnaient, mais ça ne se traduit pas par une baisse d'inscriptions », soutient Mme Sévigny. Le Tour de l'Île de nuit commencera à 20 h 15 à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Saint-Hubert. Après 22 km, les cyclistes termineront leur parcours vers minuit et demi au parc Jeanne-Mance.

— Émilie Bilodeau

INONDATION

Le tunnel Ville-Marie fermé ce matin

BRUNO BISSON

Le tunnel Ville-Marie ne sera pas rouvert à la circulation pendant la période de pointe de ce matin, en direction est, et pourrait rester fermé une bonne partie de la journée en raison du « ruissellement continu » qui alimente encore les bassins de rétention inondés de l'autoroute Ville-Marie (A720), au centre-ville de Montréal.

Les milliers d'automobilistes qui ont l'habitude d'emprunter l'A720 Est pour accéder au centre-ville, le matin, en provenance du nord, de l'ouest et du sud-ouest de Montréal, ont intérêt à trouver un nouvel itinéraire ou à utiliser les transports en commun, pour éviter les longues files d'attente prévues ce matin.

Dans un communiqué diffusé tard, hier, le ministère des Transports du Québec (MTQ) recommande aux automobilistes provenant des secteurs du Nord d'emprunter l'autoroute 40, en direction Est, et l'autoroute 25, vers le sud, pour se rendre dans des secteurs de l'est de Montréal.

Quant aux automobilistes en provenance de l'ouest ou du sud-ouest de l'île, ils sont invités à emprunter les rues Saint-Jacques, Saint-Antoine et Notre-Dame, en direction du centre-ville ou de l'est de Montréal.



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

La source de l'inondation qui a entraîné la fermeture du tunnel, hier matin, reste à déterminer.

Pompes submergées

Le MTQ n'est toujours pas en mesure de préciser quand la situation reviendra à la normale. « La situation sera réévaluée au cours de la journée, vendredi », indiquait hier un communiqué, sans plus de détails.

La source de l'inondation qui a entraîné la fermeture du tunnel, hier matin, reste à déterminer. En voulant évacuer les eaux accumulées sur la chaussée dans une partie plus basse du tunnel, entre la rue de la Montagne et l'autoroute Bonaventure, des employés du Ministère ont découvert que les bassins de rétention de l'autoroute ont débordé, et que les pompes nécessaires pour évacuer les eaux de ruissellement sont elles-mêmes submergées. Les composantes électroniques du système de pompage sont noyées.

Et en soirée hier, il en arrivait encore.

Selon une source de *La Presse*, le MTQ soupçonne que l'inondation de ces bassins, qui s'est manifestée plus de 30 heures après les pluies diluviennes de mardi, a été causée par une fuite majeure survenue dans un des réseaux d'eau de la Ville de Montréal.

Faute de pouvoir compter sur ses pompes, le MTQ a entrepris hier l'évacuation de ces eaux en surplus par camion-citerne. L'opération est toutefois très longue en raison des volumes d'eau exceptionnels qui se seraient accumulés dans ces bassins, creusés à une dizaine de mètres sous le niveau de l'autoroute.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Décriminaliser la prostitution, punir les clients

LA PRESSE CANADIENNE

Le Conseil du statut de la femme souhaite que l'on décriminalise les prostituées, mais que l'on punisse les clients et les proxénètes.

Dans un avis de 150 pages qu'il a dévoilé hier à Montréal, il demande au gouvernement du Québec de faire pression sur le gouvernement fédéral pour modifier le Code criminel à cet effet.

Au cours d'une rencontre avec la presse pour présenter son avis, la présidente du CSF, Julie Miville-Dechêne, a expliqué qu'elle ne croit pas que la légalisation de la prostitution soit la solution.

Elle se dit convaincue que la majorité des femmes ne font pas ce métier vraiment par choix et qu'elles continueraient d'être en danger et exploitées, même dans des maisons de débauche encadrées.

« À première vue, la légalisation de la prostitution est bien sûr une solution qui semble attrayante, mais dans les faits, tous les pays qui ont essayé cette voie, que ce soit les Pays-Bas ou l'Australie, ont fait fausse route. Ce que ça a donné, c'est plus de prostituées, plus de traite humaine, c'est-à-dire plus de déplacements de femmes et de jeunes filles d'un pays à l'autre, et aussi tout un secteur au noir, car comme le crime organisé et les gangs sont ceux qui profitent le plus de ce trafic, l'idée de payer des impôts et d'être dans des bordels légaux n'est pas vraiment à la mode dans ces milieux-là », a rapporté Mme Miville-Dechêne.

Mme Miville-Dechêne se dit consciente du fait que certaines prostituées préféreront rester dans le milieu.







PHOTO PATRICE LAROCHE, LE SOLEIL
Jacques Delisle

PROCÈS DELISLE

La thèse de l'expert de la défense attaquée

CHRISTIANE DESJARDINS

QUÉBEC — Pourquoi Marie-Nicole Rainville, qui connaissait apparemment le maniement des armes à feu, se serait-elle tuée en tenant un pistolet à l'envers, par le canon, au lieu de la crosse ?

Cette question n'a pas été posée de façon aussi directe, mais elle était dans l'air pendant le long contre-interrogatoire que le procureur de la Couronne Michel Fortin a fait subir à l'expert en balistique français présenté par la défense, au procès de l'ex-juge Jacques Delisle.

M. Vassili Swisstounoff, s'est employé à démontrer qu'il était possible de se tirer une balle dans la tête en tenant le pistolet à l'envers, même si c'est inhabituel. Les gens se tuent de façon inhabituelle parfois, a-t-il fait valoir. Par exemple, certains utilisent leurs orteils pour actionner une arme à feu.

Mais les tests menés par M. Swisstounoff et son exposé n'ont pas ébranlé la Couronne, qui s'est employée pendant deux jours à essayer de miner sa crédibilité et de déboulonner sa théorie. Le procureur est même arrivé avec un couvercle de casserole (eh oui, là aussi), hier, pour imiter l'angle d'une tempe et montrer que la théorie de l'expert ne tenait pas. La formation de l'expert de même que son rapport ont été scrutés à la loupe. L'homme travaille aujourd'hui pour un institut privé. Auparavant, il a travaillé pendant un an à l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale, à la fin des années 90. Son contrat n'a pas été renouvelé.

En 2008, il a postulé pour un poste au service de balistique de la police de Marseille, mais ne l'a pas obtenu. Le chef du service, André Desmarais, était membre du comité de sélection. Or, M. Desmarais a été retenu comme expert en balistique par la Couronne dans le procès de Jacques Delisle. M. Swisstounoff s'est montré très critique de son rapport. Le procureur de la Couronne lui a demandé s'il « n'avait pas des comptes à régler » avec M. Desmarais. « Non, a fait valoir M. Swisstounoff, je ne vois pas pourquoi vous allez sur ce terrain-là. »

Déprimée

Plus tôt dans la journée, c'est la petite-fille de la défunte et de l'accusé, Anne-Sophie Morency, 22 ans, qui s'est avancée à la barre. La jeune femme a raconté qu'elle avait toujours été très proche de sa grand-mère, qu'elle considérait comme sa deuxième mère. Mme Rainville était une femme enjouée, fière, bien mise. Après son AVC qui l'avait laissée paralysée d'un côté, en avril 2007, elle n'était plus la même. Elle était déprimée, diminuée, et avait même confié un jour qu'elle aurait voulu « avoir une feuille pour expliquer comment mourir ». Elle était encore plus déprimée après s'être fracturé une hanche, à l'été 2009.

Selon Mme Morency, ses grands-parents étaient unis et ne se « chicanaient » jamais. Elle n'a jamais entendu son grand-père élever la voix. Après l'AVC de Mme Rainville, il s'en occupait constamment, et était là jour et nuit. En contre-interrogatoire, le procureur de la Couronne Steve Magnan a insinué que la jeune femme ne s'était pas occupée de sa grand-mère autant qu'elle l'aurait pu. La jeune fille a pleuré et a dit: « À 17 ans, sa grand-mère, c'est pas la première chose à laquelle on pense. »

Jacques Delisle, 77 ans, juge retraité de la Cour d'appel, est accusé du meurtre prémédité de sa femme. Le procès se poursuit ce matin.

Tabac **Un réseau de contrebande démantelé**

La police a arrêté, hier matin, 21 personnes impliquées dans la vente et la distribution de tabac de contrebande, à la suite d'une enquête de plus d'un an qui a permis de saisir des millions de dollars. Le SPVM pilote le dossier en collaboration avec la SQ, la GRC et Revenu Québec. Les membres du réseau démantelé résident à Montréal, Laval, Longueuil, Berthierville, Blainville et Kahnawake. Ils seront accusés cet après-midi de complot, recel, fraude de plus de 5000 $ et possession d'arme à autorisation restreinte. Trois résidants de l'Ontario seront également visés par un mandat d'arrêt. Au cours de la dernière année, les policiers ont mené une quarantaine de perquisitions liées à ce réseau. Ils ont saisi 83 000 cigares, 5000 cartouches de cigarettes, 3,2 millions de dollars en espèces et une arme de poing 9 mm. Les suspects ne seraient pas liés au crime organisé, selon la police, mais ils forment un réseau de contrebande structuré. — La Presse

CE WEEK-END SEULEMENT
LIQUIDATION MODE POUR FEMME
DU VENDREDI 1er AU DIMANCHE 3 JUIN
Jusqu'à 65% de rabais
Mode à prix de liquidation pour femme, après des rabais additionnels de 25% et de 15% avec le bon ci-dessous
Liste d'exceptions en magasin. Sur nos derniers prix étiquetés.
Ce week-end seulement
DU VENDREDI 1er AU DIMANCHE 3 JUIN
15% de rabais additionnel
sur la mode et les chaussures à prix ordinaire, de solde et de liquidation pour femme
Liste d'exceptions en magasin.
Cette offre ne peut être combinée avec le rabais à l'ouverture d'un compte.
4 51524 78000 6
Marche à suivre au PDV :
Appuyez sur 6, puis sur la touche MODIFIER PRIX.
Scannez le N° RÉF./CUP de l'article.
Entrez 2 (% RABAIS) et appuyez sur ENTRER.
Tapez le pourcentage de rabais et appuyez sur ENTRER.
Répétez les étapes ci-dessus pour tous les articles admissibles.
Scannez les autres articles.
Utilisez le code promo 15EXTRA pour magasiner en ligne.
la Baie
Notre photo : JONES NEW YORK SIGNATURE
Robe. Ord. 149 $ Solde 104,30 $. Cardigan. Ord. 109 $ Solde 76,30 $
Ce week-end! Du vendredi 1er au dimanche 3 juin
Échange beauté sous le signe de l'été
Apportez-nous un parfum, un produit solaire, un produit de soin ou un produit pour le corps
et obtenez un bon-rabais de 10 $ applicable à l'achat de 50 $ ou plus (avant taxes) de parfums, de produits solaires, de produits de soin ou de produits pour le corps.
Le contenant du produit échangé peut être plein ou vide. En magasin seulement. Un bon par échange. Un seul bon par transaction. Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre. Valide du 1er au 3 juin 2012.
la Baie
LABAIE.COM

ACTUALITÉS

Mieux vaut s'appeler Bélanger



RIMA ELKOURI
CHRONIQUE

À Montréal, mieux vaut s'appeler Bélanger que Traoré pour trouver un emploi. Avec un même CV, les candidats avec un nom de famille québécois francophone ont 60 % plus de chances d'être convoqués à un entretien d'embauche que ceux qui portent un nom à consonance africaine, arabe ou latino-américaine, a révélé la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) dans une étude parue mardi[1].

Pas besoin d'une étude pour démontrer que la discrimination existe, diront ceux qui la vivent au quotidien. Il n'y a là aucune « révélation ». Juste une plate évidence. C'est vrai. Mais dans un contexte où on tend, ici comme ailleurs, à occulter cette plate évidence qui prend des formes de plus en plus subtiles, cette étude – la première du genre à mesurer la discrimination à l'embauche dans le segment francophone du marché du travail à Montréal – est nécessaire. Elle vient éclairer une zone que l'on aurait tort de laisser dans l'ombre.

Nous vivons dans une société où l'on aime croire que les gens ont tout simplement ce qu'ils méritent. On aime croire que ceux qui travaillent fort et ont du talent réussissent. Les autres, eh bien ! tant pis pour eux…

Ce discours, dominant en Occident, nourrit l'idée selon laquelle le racisme tout comme le sexisme seraient devenus des phénomènes marginaux, observe Paul Eid, professeur de sociologie à l'UQAM, qui a mené cette étude lorsqu'il était chercheur pour la Commission des droits de la personne. Selon ce discours en vogue, s'il subsiste des inégalités, ce serait dû au fait que le talent et les compétences ne sont pas distribués de façon équitable au départ. Quant à la discrimination, on aime croire qu'il ne s'agit que de quelques cas isolés. La réalité est malheureusement un peu plus tordue.

Au Québec, on tend à expliquer les difficultés d'insertion professionnelle des immigrants en pointant vers leur inadaptation aux besoins du marché du travail (difficulté à faire reconnaître les diplômes, formation inadéquate, méconnaissance de la langue, absence de réseau professionnel, etc.). Ces facteurs peuvent expliquer en partie l'écart entre le taux de chômage des diplômés immigrants et les autres. Mais quand on voit que l'écart subsiste une ou deux générations plus tard pour des diplômés de minorités dites « visibles » nés ici, ces explications ne tiennent plus. À diplôme égal, le taux de chômage de ces Québécois « visibles » nés ici (Noirs, Arabes, etc.) est 1,5 à 2 fois supérieur à celui des natifs « invisibles », si je puis dire.

Comment expliquer qu'à diplôme égal, des gens scolarisés au Québec, maîtrisant le français et bien souvent l'anglais, n'ayant pas d'accent perçu comme étranger, connaissant les codes culturels de la majorité et ayant acquis une expérience de travail québécoise affichent des taux de chômage plus élevés que les autres ? Comment l'expliquer sans parler de l'éléphant dans la pièce ?

Il est peu probable qu'un employeur dise à un candidat noir tout à fait compétent : « Désolé, on n'embauche pas de Noirs. » Il est plus probable qu'il ne le rappelle jamais ou qu'il lui dise gentiment : « Désolé, Monsieur, ça ne va pas être possible. » « C'est le règne de la discrimination avec un sourire », observe avec justesse le sociologue Paul Eid. Il est alors très difficile de distinguer ce qui relève, inconsciemment ou non, de la discrimination et ce qui relève de l'appréciation légitime des compétences d'un candidat. Et il est très facile pour l'employeur d'exclure des candidats sans laisser de traces.

Le mérite de l'étude menée par la Commission des droits de la personne est de documenter de façon rigoureuse un phénomène le plus souvent intangible. Pour y arriver, la Commission a soumis des employeurs à un test fort révélateur. Elle a répondu à près de 600 offres d'emploi en envoyant chaque fois deux CV. L'un avec un nom québécois francophone. L'autre, avec un nom à consonance africaine, arabe ou latino-américaine. Dans les deux cas, les candidats fictifs avaient les mêmes diplômes et les mêmes qualifications. Dans les deux cas, ils avaient étudié et travaillé au Québec.

Une fois sur trois, le candidat au nom étranger a été exclu pour des raisons qui n'ont rien à voir avec son CV. Le taux net de discrimination est de 42 % pour le candidat africain, de 35 % pour le candidat arabe et de 28 % pour le candidat latino-américain.

Résultats : une fois sur trois, le candidat au nom étranger a été exclu pour des raisons qui n'ont rien à voir avec son CV. Le taux net de discrimination est de 42 % pour le candidat africain, de 35 % pour le candidat arabe et de 28 % pour le candidat latino-américain. « Ces résultats reflètent-ils la distance variable qui sépare, dans l'imaginaire des employeurs, chacun de ces groupes du "Nous" québécois ? », demande l'auteur de l'étude. Bonne question. Difficile de répondre. Chose certaine, l'étude montre que l'on ne peut pas parler de simples cas isolés. Ces groupes sont significativement désavantagés devant des employeurs qui tendent, souvent inconsciemment, à rechercher des « personnes qui leur ressemblent » et à éviter les groupes « socialement stigmatisés ».

La chose n'est pas propre au Québec. Des études semblables réalisées en Europe et aux États-Unis font état du même phénomène. Mais ce n'est pas parce que c'est universel que c'est plus acceptable.

1. L'étude *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un « testing »* mené dans le Grand Montréal est diffusée sur le site de la CDPDJ : www.cdpdj.qc.ca.

Soulagement à Sherbrooke

L'agresseur à la seringue est arrêté

RENÉ-CHARLES QUIRION
LA TRIBUNE

SHERBROOKE — Un homme qui terrorisait les consommateurs sherbrookois en cachant des seringues dans des magasins de vêtements aurait été arrêté hier, par le Service de police de Sherbrooke (SPS).

Qualifié de « maudit malade » il y a deux semaines par le SPS, l'homme de 49 ans devrait vraisemblablement faire face ce matin à plusieurs chefs d'accusation de voies de fait au palais de justice de de Sherbrooke.

Depuis le premier cas répertorié en janvier 2012, vingt dossiers ont été ouverts par le SPS. Vingt-cinq seringues dissimulées dans des pantalons pour hommes ont été trouvées dans divers commerces du Carrefour de l'Estrie et des Galeries Quatre-Saisons. Huit personnes se sont piquées avec les aiguilles de seringues souillées, dans lesquelles les autorités ont découvert un liquide ressemblant à du sang humain.

C'est un homme à la longue feuille de route criminelle qui a été arrêté hier au palais de justice de Sherbrooke. Il avait été libéré après avoir été déclaré apte à comparaître dans une autre affaire de menaces de mort, mais il a été immédiatement arrêté par les enquêteurs du SPS. C'est la similitude entre le profil génétique du suspect et celui prélevé dans le contenu des quatre premières seringues qui a permis de coffrer l'homme de 49 ans. Son dossier criminel remonte aux années 80. Il avait fait l'objet de multiples condamnations : introduction par effraction, vol, vol à main armée, vol par effraction, conduite avec facultés affaiblies, possession d'outils de cambriolage, recel, usage négligent d'arme à feu ainsi que divers manquements aux conditions de probation. L'individu a déjà été condamné à des peines de détention par le passé.

Québec solidaire Une candidate agresse Raymond Bachand

Une candidate montréalaise de Québec solidaire est accusée d'avoir lancé des œufs en direction du ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand. Zoé Gagnon-Paquin, jeune femme choisie comme candidate dans Westmount–Saint-Louis, a renoncé à son engagement au sein de la formation politique, au moins jusqu'à ce qu'un tribunal décide de son sort. Québec solidaire a indiqué qu'il s'agissait de sa propre décision. Elle « nous a fait savoir qu'elle souhaitait se retirer [...] afin de se consacrer à sa défense », a expliqué Christian Dubois, attaché de presse du député Amir Khadir, dans un court communiqué. « Québec solidaire accepte cette décision digne de Zoé Gagnon-Paquin, une jeune femme brillante engagée dans le changement social et politique. »

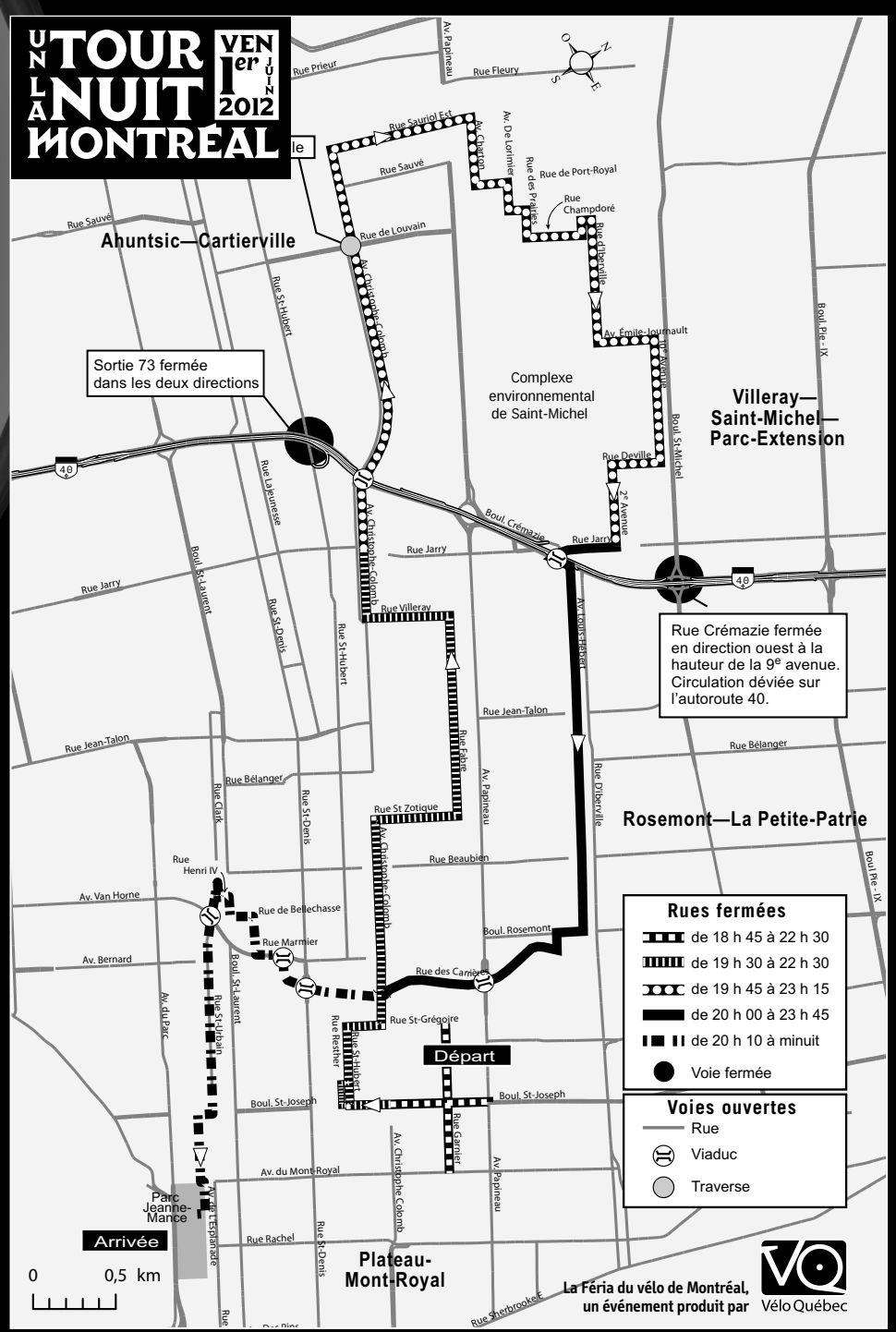
L'incident serait survenu lundi dernier, pendant que le ministre Bachand visitait le collège Stanislas, à Montréal. Deux jeunes dans la vingtaine auraient lancé des œufs dans sa direction, sans toutefois l'atteindre. Selon Christian Dubois, « Québec solidaire a toujours affirmé que les gestes de violence et d'intimidation n'ont pas leur place dans le débat politique ».

— Philippe Teisceira-Lessard

lait PRÉSENTE
FÉRIA DU VÉLO DE MONTRÉAL
EN COLLABORATION AVEC
Jean Coutu

Ce soir, Montréal célèbre le vélo au Tour la Nuit.
Soyez de la fête !

UN TOUR LA NUIT MONTRÉAL
VEN 1er JUIN 2012



VENDREDI 1ER JUIN, DÉPART À COMPTER DE 20 H 15

POUR VOUS INSCRIRE :

- Aujourd'hui, entre 9 h et 15 h, par téléphone au 514 521-8356, poste 504, ou par internet à velo.qc.ca.
- Aujourd'hui, entre 8 h 30 et 20 h, à la Maison des cyclistes, située au 1251, rue Rachel Est, à Montréal (angle de Brébeuf).
- Ce soir, entre 19 h et 21 h 30, au site de départ du Tour la Nuit. Présentez-vous à l'un des comptoirs d'inscription suivants :
  - Coin sud-est de la rue Laurier et de la rue Garnier
  - Coin sud-ouest du boul. Saint-Joseph et de la rue Garnier (église Saint-Stanislas)

Inscription aux Tours, parcours, rues fermées et accès aux établissements de santé

Aire bleue Info-Féria | GazMétro
veloquebec.info/infocirculation
514 521-velo (8356) poste 380

La Féria du vélo de Montréal, un événement produit par Vélo Québec

Desjardins stm metro NRJ Rouge 107,3 fm LA PRESSE TOURISME Montréal Québec



PHOTO REUTERS

Thomas Mulcair, chef néo-démocrate, était de passage en Alberta hier.

SABLES BITUMINEUX

Mulcair blâme le gouvernement conservateur

LA PRESSE CANADIENNE

FORT MCMURRAY, Alb. — La visite du chef néo-démocrate Thomas Mulcair au pays des sables bitumineux de l'Alberta lui a montré combien cette industrie est gigantesque, et à quel point il est important d'en gérer correctement le développement.

De retour d'une visite à Fort McMurray, hier, M. Mulcair a déclaré qu'il n'en avait pas contre les exploitants des sables bitumineux ou la province, mais plutôt contre le gouvernement fédéral.

« Le gouvernement fédéral échoue à faire respecter les lois existantes et, présentement, cela commence à causer des problèmes dans les écosystèmes en question », dit-il. Selon lui, cela signifie que les entreprises réalisent d'importants profits parce qu'elles ne doivent pas payer pour nettoyer le sol, l'air et l'eau qu'elles polluent.

Le chef du Nouveau Parti démocratique a évité de prononcer les mots « syndrome hollandais », mais il a réitéré que cette industrie faisait artificiellement gonfler la valeur du dollar canadien, nuisant ainsi à tous les secteurs de l'économie, et pas seulement à l'industrie manufacturière.

« Nous croyons que ces ressources peuvent et doivent être exploitées sur une base durable », a déclaré M. Mulcair.

Critiques virulentes

Le chef néo-démocrate a subi des critiques virulentes de la part du gouvernement fédéral et des premiers ministres de l'Ouest, incluant Alison Redford, de l'Alberta, qui estiment que sa position sur les sables bitumineux divise les Canadiens.

Plus tôt hier, la mairesse de Fort McMurray a admis que M. Mulcair avait des opinions valables sur l'industrie pétrolière. Melissa Blake a ainsi déclaré qu'elle n'était pas complètement en désaccord avec les inquiétudes du chef de l'opposition officielle à propos du développement durable dans cette industrie.

Elle a ajouté qu'il avait des « arguments valables », mais aussi d'autres points de vue avec lesquels elle n'était pas d'accord. Mais elle salue le fait que le néo-démocrate se soit rendu dans la région, ainsi que le temps qu'il y a passé. « Je respecte quiconque prend le temps de venir dans la région et de vouloir mieux comprendre ce qui se passe dans l'industrie. »

Un retour souhaité

La visite de M. Mulcair a pu être importante sur la scène politique, mais rien n'y paraissait à Fort McMurray. Personne ne l'a arrêté ou n'a tenté de lui parler alors qu'il se rendait à l'hôtel de ville pour sa rencontre avec la mairesse Blake.

La ville du nord de l'Alberta est la porte d'entrée pour les visiteurs désirant observer les sables bitumineux de très près, qu'il s'agisse de politiciens haut placés de partout dans le monde, ou de vedettes hollywoodiennes.

Le chef néo-démocrate albertain Brian Mason a dit espérer que la visite de M. Mulcair ne serait pas la dernière. « J'espère qu'il reviendra en Alberta, qu'il rencontrera plus d'Albertains, plus de chefs d'entreprise, plus de chefs syndicaux et la communauté environnementale. »

Accès à l'information Certaines améliorations

Le nouveau rapport de la commissaire à l'information du Canada, Suzanne Legault, indique que certaines institutions gouvernementales répondent mieux aux demandes d'accès à l'information qu'elles le faisaient auparavant. Le rapport, déposé hier à Ottawa, indique que sur les 18 ministères et agences du gouvernement fédéral que Mme Legault a examinés, 13 ont mieux fait en 2010-2011 qu'en 2008-2009, quand elle a publié son premier rapport. Ces organismes comprennent notamment le Service canadien du renseignement de sécurité, l'Agence canadienne de développement international, et les ministères des Pêches et Océans, des Ressources humaines et Développement des compétences, de la Défense nationale et de l'Environnement. Deux autres organismes, la GRC et l'Agence du revenu, ont reçu la même note que l'an dernier. Par contre, trois autres ont reçu une note moins élevée que dans le rapport de 2008-2009 : le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, et Transports Canada. – La Presse Canadienne

GRANDES MARQUES À PRIX EXCEPTIONNELS

Déco solde

DU VENDREDI 1er AU JEUDI 7 JUIN

Jusqu'à 50% de rabais Meubles



Canapé LANGLEY de 1,8 m noir. Ord. 1999 $
ou canapé Naples de 2,1 m
NATUZZI EDITIONS brun. Ord. 1899$

EXEMPLE :
Avant 1 299 $
Maintenant 40 % de rabais
= 779,40 $
+ 20 % de rabais additionnel
= 623,52 $

Et 20 % de rabais additionnel sur tous les meubles en liquidation

Jusqu'à 35% de rabais Gros électros

Sur nos prix ordinaires.



420 $ de rabais
Laveuse 4,3 pi³ à chargement frontal. Modèle 84384744.
Ord. 1 199,99 $ Solde 779,99 $

380 $ de rabais
Sécheuse 7,3 pi³ à vapeur.
Modèle 84384746.
Ord. 1 099,99 $ Solde 719,99 $

800 $ de rabais
1499,98
Ord. 2 299,98 $

Duo-lessive SAMSUNG
Piédestaux aussi offerts à prix de solde.

Au choix
499,99
Lave-vaisselle BOSCH



• Cuve haute en inox
• Capacité de 14 couverts
400 $ de rabais sur le modèle 85031818 en inox. Ord. 899,99 $
250 $ de rabais sur le modèle 85031815 blanc. Ord. 749,99 $

Et jusqu'à 40 % de rabais sur les gros électros en montre, de fin de série et à prix de liquidation

Jusqu'à 70% de rabais sur un choix d'ustensiles de cuisson ADVANCIA à haut rendement



Notre photo : 89,99
Batterie de cuisine 11 pièces en fonte d'aluminium
Ord. 299,99 $

10 $ de rabais
29,95
Mélangeurs à main, batteurs à main, mini-hachoirs et presse-agrumes colorés CUISINART
Ord. 39,95 $



1 million de points bonis Primes HBC à l'achat d'un ventilateur Air Multiplier de DYSON



24 PAIEMENTS MODIQUES
0 % D'INTÉRÊT PENDANT 24 MOIS
À l'achat de meubles, de gros électros, de matelas et d'appareils électroniques lorsque vous utilisez votre carte MasterCard[MD] HBC[†] ou votre carte de crédit HBC. Achat minimal de 499 $ (avant taxes). Frais de livraison et taxes payables à l'achat. Sur approbation du crédit. Paiement mensuel minimal requis. Précisions en bas de page.

Et le double de points Primes HBC[†]
Lorsque vous utilisez votre carte MasterCard HBC ou votre carte de crédit HBC avec votre carte Primes HBC, à la Baie. Certaines exceptions s'appliquent. Vous trouverez des précisions sur le programme Primes HBC au www.hbc.com/primes.

Profitez aussi de notre garantie de prix imbattable sur TOUS les gros électros et l'électronique.
Si vous trouvez un article identique annoncé à plus bas prix par un autre grand détaillant canadien, dans les trente jours suivant l'achat, nous égalerons ce prix. Certaines exceptions s'appliquent. Précisions en magasin.

la Baie
LABAIE.COM

Les plans de paiement spéciaux sont offerts sur approbation du crédit aux titulaires de la carte MasterCard[MD] HBC[†] ou de la carte de crédit HBC, à l'achat des articles indiqués. Si vous ne respectez pas les modalités de paiement ou les conditions de votre contrat de crédit HBC, le taux de crédit annuel s'appliquera. La période de facturation couverte par chaque relevé de compte est d'environ 30 jours. Pour des précisions, visitez http://plandepaiementhbc.com, composez le 1-800-263-2599 ou renseignez-vous auprès d'un associé en magasin. [†]Compagnie de la Baie d'Hudson, HBC, Primes HBC, la Baie et les logos qui s'y rattachent sont des marques de commerce de la Compagnie de la Baie d'Hudson, utilisées sous licence.
Le crédit est accordé par Capital One®. Capital One est une marque déposée. [MD] MasterCard et le logo MasterCard sont des marques déposées de MasterCard International Incorporated.
Toutes les marques de commerce utilisées aux présentes appartiennent aux entités auxquelles elles sont associées. Tous droits réservés.

POLITIQUE

AFFAIRE GILLES DUCEPPE

Les conservateurs demandent un comité parlementaire

JOËL-DENIS BELLAVANCE
ET HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — Exaspérés par la lenteur du Bureau de régie interne à faire la lumière sur l'affaire Gilles Duceppe, les conservateurs veulent qu'un comité parlementaire soit mandaté pour enquêter sur ce dossier qui traîne depuis plus de 15 semaines.

Les conservateurs entendent déposer sous peu une motion au comité de la procédure et des affaires parlementaires afin qu'il tienne des audiences publiques et que ses membres interrogent les principaux acteurs de ce dossier, a appris *La Presse*.

« Notre intention est de faire toute la lumière sur cette affaire et nous allons prendre les moyens nécessaires pour y arriver », a indiqué une source conservatrice qui a requis l'anonymat.

Le Bureau de régie interne a ouvert une enquête en février, après que *La Presse* eut révélé que Gilles Duceppe avait puisé dans le budget de fonctionnement de son bureau parlementaire de chef afin de payer le salaire annuel d'environ 100 000 $ du directeur général du Bloc québécois, Gilbert Gardner, de 2004 à 2011.

Tous les autres partis ont dénoncé cette pratique, qui est, selon eux, contraire aux règlements de la Chambre des communes, et ont affirmé que leur directeur général était payé par leur parti et non par les fonds publics.

Gilles Duceppe affirme quant à lui que cette pratique était tout à fait légale. Il a entre autres fait valoir que les « fonctions parlementaires », pour lesquelles ces fonds étaient destinés, incluaient les « activités partisanes » en vertu des règles de la Chambre des communes.



PHOTO RYAN REMIORZ, ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Le Bureau de régie interne a ouvert une enquête en février, après que *La Presse* eut révélé que Gilles Duceppe (notre photo) avait puisé dans le budget de fonctionnement de son bureau parlementaire de chef afin de payer le salaire annuel d'environ 100 000 $ du directeur général du Bloc québécois, Gilbert Gardner, de 2004 à 2011.

« L'étude suit son cours »

Dans le cadre de cette enquête qui se déroule à huis clos, les membres du Bureau de régie interne ont entendu la version de M. Duceppe le 13 février. Au terme de son témoignage, ils ont décidé d'élargir leur enquête et d'entendre d'autres témoins.

Mais depuis quelques semaines, le dossier traîne en longueur, selon les conservateurs. « Le Bureau de régie interne fonctionne par consensus. Il semble que les libéraux et les néo-démocrates soient moins pressés de faire la lumière sur cette affaire. Le temps est donc venu de confier le tout à un comité parlementaire, qui fonctionne par un vote d'une majorité », a-t-on expliqué à *La Presse*.

« En tant qu'élu, j'aimerais qu'on fasse la lumière sur le dossier de M. Duceppe », a quant à lui déclaré le ministre d'État aux petites et moyennes entreprises, Maxime Bernier.

« Il y a eu des allégations assez graves selon lesquelles cela n'aurait pas respecté la Loi électorale. Étant donné que le Bureau de régie interne n'a pas livré la marchandise, il faut qu'un autre comité de la Chambre se penche sur les dépenses effectuées par le bureau de M. Duceppe et qui ont servi à des fins partisanes », a dit le ministre Bernier.

Au Nouveau Parti démocratique, on a nié toute irrégularité. « L'étude du Bureau de régie interne suit son cours et les choses sont faites dans l'ordre. Le Bureau de régie interne publiera un communiqué lorsque l'étude sera terminée », a déclaré une source néo-démocrate.

Le Bloc souhaite participer

Le comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre est présidé par le député conservateur Joe Preston. Le comité est responsable de différentes questions procédurales, financières et administratives concernant la Chambre des communes, notamment les affaires émanant des députés.

Le Bloc québécois, qui s'était vu refuser un siège au Bureau de régie interne pour l'étude de ce dossier parce qu'il n'est pas un parti reconnu par la Chambre de communes, souhaiterait participer aux délibérations éventuelles d'un comité.

« On ne veut pas assister à un lynchage public sans avoir notre mot à dire », a déclaré le leader parlementaire de la formation, André Bellavance. Il a de plus réclamé qu'une telle étude des dépenses porte sur tous les partis et pas seulement sur le Bloc.

« Que le gouvernement s'ingère dans ce qui se fait dans ce comité-là, c'est peut-être créer un précédent. »

— Marc Garneau, député libéral

Le député libéral Marc Garneau, qui siège au comité de la procédure, a qualifié de « délicate » la possibilité de passer outre à l'autorité du bureau chargé de rédiger, interpréter et faire respecter les règlements de la Chambre.

« Que le gouvernement s'ingère dans ce qui se fait dans ce comité-là, c'est peut-être créer un précédent, a-t-il dit. Je ne sais pas si ça s'est fait dans le passé, mais je pense qu'il y a toujours eu le plus grand respect pour le moins d'ingérence possible. »

Ce ne serait pas la première fois qu'un chef de parti fait l'objet d'une étude par un comité parlementaire à Ottawa. En 2007, l'ancien premier ministre progressiste-conservateur Brian Mulroney avait dû comparaître pour s'expliquer sur ses liens avec l'homme d'affaires germano-canadien Karlheinz Schreiber.



PHOTO RYAN REMIORZ, ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Canadien Pacifique La loi spéciale est adoptée

Un compte à rebours de 12 heures a été enclenché en fin de journée hier en prévision de la reprise du service de transport de fret du Canadien Pacifique. Le Sénat canadien, dominé par les conservateurs, a adopté la loi spéciale forçant le retour au travail, mettant fin à une grève de neuf jours des 4800 mécaniciens de locomotive, chefs de train et autres employés. Un porte-parole du transporteur ferroviaire a indiqué que l'entreprise planifiait de recommencer à faire rouler les wagons 12 heures après l'adoption du projet de loi et sa sanction royale – qui a aussi été donnée hier.

Avant même le vote du Sénat, VIA Rail, qui utilise une partie des voies de CP, informait ses clients que le service reviendrait à la normale vendredi (aujourd'hui), avec l'exception d'un trajet du nord de l'Ontario qui serait de nouveau en service samedi (demain). Le Canadien Pacifique s'attend à ce que le service soit de nouveau pleinement assuré 48 heures après la remise en marche des trains, a déclaré le porte-parole, Ed Greenberg, avant d'ajouter qu'il ne pouvait avancer de délai pour l'acquittement de toutes les commandes accumulées durant le conflit. Le projet de loi renvoie le conflit de travail devant un arbitre nommé par le fédéral, qui dispose de 90 jours pour imposer une entente aux deux parties.

– La Presse Canadienne

LA PRESSE
PARTENAIRE DU SUCCÈS
DE SES ANNONCEURS

REPORTAGE PUBLICITAIRE

PLUS DE 54 000 $ POUR
LA FONDATION MAGNANI-MONTARULI

La 12e soirée-bénéfice de la Fondation Magnani-Montaruli a eu lieu le 16 mai dernier à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), en présence d'une quinzaine de producteurs membres du Consorzio Vino Chianti Classico, venus spécialement d'Italie pour faire découvrir leurs vins. Dans une ambiance de fête, plus de 180 convives ayant déboursé 300 $ le couvert au profit des apprentis du programme international de cuisine italienne de l'ITHQ, ont participé à ce banquet. Un montant de 54 350 $ a ainsi été amassé.

Depuis sa création il y a 12 ans, la Fondation Magnani-Montaruli a versé plus de 250 000 $ sous forme de bourses de perfectionnement aux finissants des programmes Cucina italiana et Sommellerie de l'ITHQ. Les premiers terminent leur formation initiale en cuisine par deux semaines de cours intensifs à la Scuola Internazionale di *Cucina Italiana* Alma suivies d'un stage de trois mois dans de très bons restaurants en Italie. Les autres profitent d'un stage de même durée dans des vignobles renommés.

Selon Paul Caccia, président de la Fondation Magnani-Montaruli, « *le séjour de perfectionnement en Italie est très formateur pour les étudiants. C'est la meilleure façon de perpétuer la culture et les traditions culinaires et vinicoles italiennes et de les garder vivantes en dehors du pays* », a-t-il ajouté en remerciant chaleureusement les généreux convives.



Dans l'ordre habituel, Giorgio Lombardi de Italvine, Paul Caccia de l'ITHQ, Nadia Bonetti de NBA, Maurice Rinaldi de Rinaldi Communication Marketing, Cosimo Filice de Orviande, Pasquale Artuso, de Pasquale Artuso & Ass. et Jean-Michel Montaruli de Montalvin.

fondation
MAGNANI
MONTARULI

Référendum sur le traité européen d'union budgétaire

Les Irlandais, entre peur et colère



MARC THIBODEAU
PARIS

Les Irlandais, qui ont voté hier sur l'opportunité de ratifier un nouveau traité européen d'union budgétaire mis de l'avant pour endiguer la crise de l'euro, étaient partagés entre peur et colère.

Le vote est divisé entre les classes moyenne et aisée, plutôt favorables au traité, et les classes ouvrières, qui ont été durement touchées par les mesures d'austérité imposées au cours des dernières années.

Le résultat du référendum, dont l'annonce est prévue aujourd'hui en fin de journée, indiquera lequel des sentiments a dominé dans l'urne, indique Gail McElroy, professeur de science politique au Trinity College de Dublin.

L'analyste s'attendait hier à ce que le vote confirme la victoire du Oui prédite par les sondeurs, mais avec un score potentiellement moins élevé que les 60 % avancés dans les dernières études.

« Les gens n'entretiennent pas l'illusion qu'un Oui mettrait fin à la crise, mais ils ont peur qu'une victoire du Non envoie le mauvais signal », a déclaré Mme McElroy lors d'une entrevue téléphonique.

Selon elle, le vote est divisé entre les classes moyenne et aisée, plutôt favorables au traité, et les classes ouvrières, qui ont été durement touchées par les mesures d'austérité imposées au cours des dernières années pour tenter de redresser le pays.

L'Irlande avait été durement touchée par la crise du crédit de 2008. Le gouvernement avait été appelé à nationaliser en catastrophe plusieurs banques touchées par l'écrasement du marché immobilier, ce qui a entraîné une explosion de son endettement.

L'Union européenne et le Fonds monétaire international (FMI) ont volé au secours de Dublin en 2010 en avançant une aide de 85 milliards d'euros qui s'est accompagnée d'un plan d'austérité de 15 milliards d'euros sur quatre ans.

Le nouveau traité européen, qui doit être ratifié par 12 des 17 pays de la zone euro pour devenir effectif, impose aux États signataires de se conformer à de sévères objectifs budgétaires sous peine de sanctions automatiques. Seuls les pays qui le ratifient pourront être soutenus par les 500 milliards d'euros prévus pour le nouveau mécanisme européen de stabilité (MES).

Position fragile

Bien que l'économie irlandaise ait recommencé à croître et que le déficit ait sensiblement diminué après avoir atteint 32 % du PIB en 2010, nombre d'analystes pensent que le pays ne sera pas suffisamment avancé dans ses efforts d'assainissement pour recommencer à se financer comme prévu sur les marchés financiers en 2014.



PHOTO PETER MUHLY, AFP

« Les gens n'entretiennent pas l'illusion qu'un Oui mettrait fin à la crise, mais ils ont peur qu'une victoire du Non envoie le mauvais signal », a déclaré Gail McElroy, professeur de science politique au Trinity College de Dublin.

Le gouvernement de coalition a fait valoir durant la campagne qu'il serait insensé pour les Irlandais de se priver du soutien éventuel de ce fonds en rejetant le traité.

Le Sinn Féin, devenu le principal parti de l'opposition du pays, a sommé pour sa part ses compatriotes de ne pas se laisser guider par la peur.

« Je demande aux citoyens de l'Irlande de ne pas se laisser intimider, de ne pas abandonner leurs droits démocratiques, de ne pas abandonner leur droit de regard sur les mesures économiques du pays », a déclaré le leader du parti, Gerry Adams.

Selon Mme McElroy, le camp du Non a cherché à tirer profit du fait que le nouveau président français, François Hollande, tente d'obtenir que le traité soit modifié pour inclure des mesures de croissance.

« Le gouvernement a rapidement réglé la question en disant que le traité ne serait pas modifié et qu'il y aura peut-être ultimement un ajout qui ne change rien au texte initial », a noté la chercheuse.

Selon le Center for European Reform, une victoire du Oui en Irlande donnerait un nouvel élan à la chancelière allemande Angela Merkel, qui défend bec et ongles le recours à l'austérité.

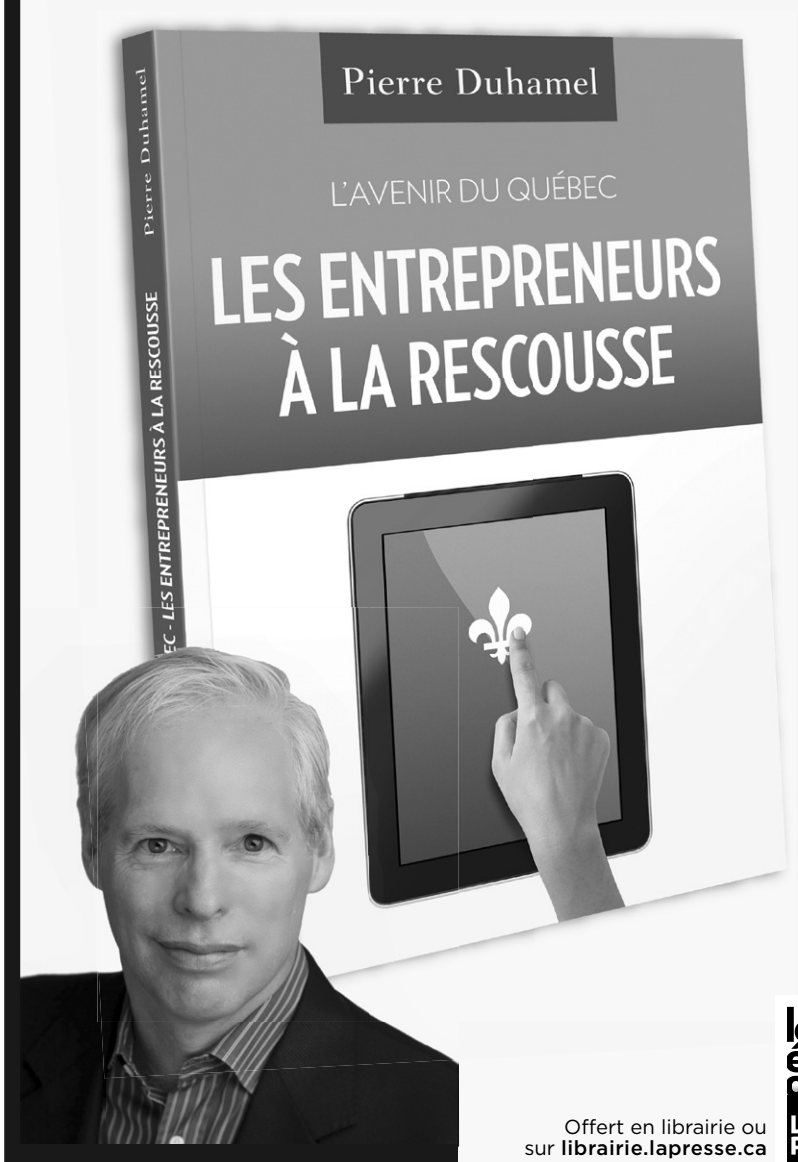
Une victoire du Non, à l'inverse, donnerait de nouveaux arguments à François Hollande dans sa quête de réformes et alimenterait la fronde contre l'austérité dans des pays comme la Grèce et l'Espagne, aujourd'hui au bord du gouffre.

« Un réel ouvrage de référence historique, d'analyse sociologique et économique ! Inspirant ! »
- Françoise Bertrand, Présidente, Fédération des chambres de commerce du Québec

« Remarquable, nécessaire et important. »
- Jean Paré, journaliste et créateur de L'Actualité

« Cet ouvrage exprime une attitude résolument positive. »
- Andrew T. Molson, Président du conseil, Molson Coors, Président du conseil, Fondation du maire : le Montréal inc.

« De quoi donner un élan d'inspiration à notre relève de demain. »
- Gilles Parent, animateur de l'émission Le retour, au 93,3 FM à Québec



Offert en librairie ou sur **librairie.lapresse.ca**

les éditions LA PRESSE

Pierre Duhamel

PROMOTION

CE QUE JE PEUX SOUFFRIR

Mais grâce à son action transépidermique, KIRO-FLEX contribue à soulager temporairement la douleur causée par l'arthrite et les muscles endoloris. Lors d'épisodes inflammatoires de l'arthrite et de l'ostéoarthrose, KIRO-FLEX, en agissant, épuise la substance relâchée par les nerfs pendant une douleur chronique, d'où une sensation de soulagement.

Ça vous dit « quekchose », les mots : chondroïtine, glucosamine, bêche de mer, thé des bois, menthol, eucalyptus, camphre, thymol et lavande?

Ce sont les neuf principes de KIRO-FLEX, un complexe de nutriments naturels nécessaires au soulagement des douleurs articulaires. Ce sont des chondroprotecteurs dans une crème analgésique chrondroactive.

Optimisez votre biomécanique articulaire avec KIRO-FLEX. La mécanique va mal? Ça ne se passe pas? Ne laissez pas la douleur vous abattre. Votre déséquilibre articulaire n'aura pas le dernier mot !

Maître de vos douleurs par le tourbillon de particules dans la crème analgésique KIRO-FLEX, qui produit froid et chaleur pour votre plus grand bien-être. Une autre bonne information pour vos articulations. Pour le meilleur et seulement le meilleur. Kiro-FlexMD : produit de santé naturel homologué NPN 02240873.

fabriqué au québec



2 Obtenez pots de KIRO-FLEX pour le prix d'un seul.

Offre valide du 2 au 5 juin 2012. Jusqu'à épuisement des stocks.

Disponible aux endroits suivants :

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
1278, rue Jean-Talon Est, Montréal
514 279-3709

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
2750, Chemin Ste-Foy, bur. 109, QC
418 656-1266

Boutique Luc Mathieu
5455, boul. des Forges, Trois-Rivières
Commandes postales : 819 378-7777
Ligne sans frais : **1 877 511-3368**

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
1600, Le Corbusier (Centre Laval)
450 688-5455

Boutique Luc Mathieu
2622, rue King Ouest
À l'arrière de l'édifice 2630 Sherbrooke
819 823-3322

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
341-A, boul. St-Joseph, Gatineau
819 770-3645

Néo-Santé
495, rue St-Georges, St-Jérôme
450-436-5548

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
127-A, boul. Des Promenades, St-Bruno
450 653-6009

Boutique Luc Mathieu
227, rue Principale ouest, Magog
819 868-3368

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
Galeries Rive-Nord
100, boulevard Brien, Repentigny
450 657-2032

Boutique Luc Mathieu
104, route du Président-Kennedy, Lévis
418 833-5933

Vitavie au naturel
3333, du Carrefour Promenade, Beauport
418-667-0070

Santé en direct, ligne ouverte avec Johanne Verdon sur les ondes CJLV 1570 AM
samedi et dimanche de 8h à 11h
450-680-1570
1-866-895-3142

Ferti 2000
Commandes postales
Tél. : 514 272-1365
Ligne extérieure : 1 800 272-1365
Lundi au vendredi : 9h à 17h
Samedi et dimanche : 8h30 à 17h

MONDE

John Edwards non coupable



RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE
NEW YORK

« Nous avons prié pour ça et Dieu a exaucé nos prières », a déclaré la mère de l'ancien candidat à la vice-présidence des États-Unis, John Edwards, à l'issue du procès de son fils pour corruption.

« Ça », c'est à la fois le verdict d'acquittement rendu par le jury sur un des six chefs d'accusation visant John Edwards et la décision du juge d'annuler le procès en raison de l'incapacité des jurés d'en arriver à une décision unanime sur les cinq autres chefs.

L'ancien sénateur de la Caroline-du-Nord était accusé d'avoir détourné près de 1 million de dollars provenant de deux riches donateurs pour camoufler sa liaison avec sa maîtresse, Rielle Hunter, vidéaste et membre de son équipe de campagne en 2007 et 2008.

Une fille, Frances Quinn, est née de cette liaison en février 2008, quelques jours seulement après le retrait d'Edwards de la course à l'investiture démocrate qui l'opposait notamment à Barack Obama et Hillary Clinton.

Peu après son abandon, le colistier de John Kerry en 2004 avait reconnu avoir eu une relation avec Hunter mais nié être le père de l'enfant. Nourrissant toujours l'espoir d'être choisi de nouveau comme colistier ou encore comme ministre de la Justice, il avait réussi à convaincre un assistant dévoué, Andrew Young, père de trois enfants, d'endosser la paternité de sa propre fille et d'accompagner sa maîtresse en Californie pour l'aider à se soustraire à la presse.

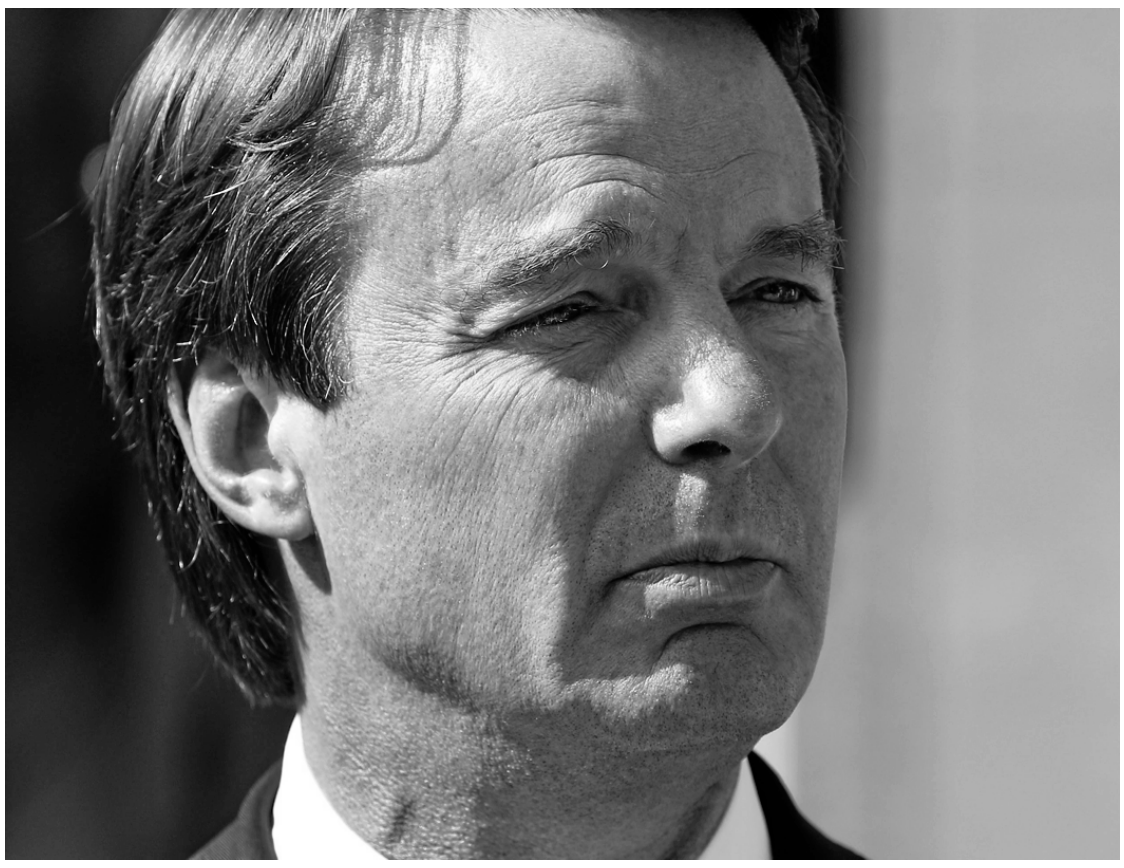


PHOTO CHUCK BURTON, ASSOCIATED PRESS

L'ancien sénateur de la Caroline-du-Nord et ex-candidat à la vice-présidence des États-Unis, John Edwards, était notamment accusé d'avoir détourné près de 1 million de dollars provenant de deux riches donateurs pour camoufler sa liaison avec sa maîtresse, Rielle Hunter, vidéaste et membre de son équipe de campagne en 2007 et 2008. Il a été acquitté hier.

Pour obtenir gain de cause, l'accusation devait convaincre le jury que les contributions utilisées par Edwards pour loger sa maîtresse étaient liées à sa campagne. De toute évidence, les jurés n'y ont pas cru, déclarant l'ex-politicien non coupable du chef d'accusation de détournement de fonds. Ils en étaient à leur neuvième journée de délibérations.

Edwards encourait jusqu'à 30 ans de prison.

« Je ne crois pas avoir fait quoi que ce soit d'illégal », a-t-il déclaré hier au sortir d'une salle d'audience de Greensboro, en Caroline-du-Nord. « J'ai fait beaucoup, beaucoup de choses qui étaient mal. Il n'y a personne d'autre qui est responsable de mes péchés. Je n'ai pas besoin d'aller plus loin que le miroir », a-t-il ajouté en remerciant le jury pour une décision « juste et équitable ».

Aujourd'hui âgé de 58 ans, Edwards s'est adressé à la presse accompagné de sa fille aînée et de ses parents. Son ex-femme, Elizabeth, a succombé à un cancer en décembre 2010, près d'un an après s'être séparée de lui.

Boston
Une autre victoire pour les partisans du mariage gai

La Cour d'appel fédérale de Boston a offert une autre victoire aux partisans du mariage gai hier en déclarant inconstitutionnelle la loi dite de « Défense du mariage » qui définit le mariage « seulement comme une union légale entre un homme et une femme ».

Selon les trois juges de ce tribunal de deuxième instance, cette loi promulguée par Bill Clinton à la veille de l'élection présidentielle de 1996 est discriminatoire contre les couples du même sexe qui veulent soumettre au gouvernement fédéral une déclaration d'impôts commune ou recevoir certains avantages financiers à la suite de la mort d'un conjoint.

Deux des trois juges de la Cour d'appel fédérale de Boston ont été nommés par des présidents républicains (Ronald Reagan et George Bush père). Leur décision ne légalise pas le mariage gai à l'échelle nationale, mais permet aux couples homosexuels légalement mariés dans des États qui reconnaissent de telles unions de bénéficier des mêmes programmes fédéraux que les couples hétérosexuels.

En février 2011, Barack Obama avait ordonné au ministère de la Justice de ne plus défendre la Defense of Marriage Act devant les tribunaux, la jugeant «anticonstitutionnelle».

— Richard Hétu, collaboration spéciale

Purge dans la liste électorale de la Floride

Des électeurs légitimes bannis



NICOLAS BÉRUBÉ
LOS ANGELES

Quand elle a reçu une liste de 115 noms d'électeurs « illégaux » à purger de la liste électorale de son comté, Susan Bucher a décidé d'y regarder de plus près.

Superviseure des élections du comté de Palm Beach, en Floride, Mme Bucher a vite réalisé que la liste, fournie par l'État de la Floride, avait été constituée à partir de documents désuets.

« L'État de la Floride utilise des données incomplètes vieilles d'il y a 10 ans pour tirer des conclusions et décider de purger des électeurs, a expliqué Mme Bucher, en entrevue avec *La Presse*, hier. Ce n'est pas un projet crédible. C'est partisan. »

À cinq mois de l'élection présidentielle, l'État de la Floride vient d'entreprendre une vaste campagne de purge de sa liste électorale. Jusqu'à 182 000 électeurs sont soupçonnés d'être « illégaux ».

Piloté par le gouverneur républicain et héros du Tea Party Rick Scott, la campagne vise à mettre à jour les documents électoraux de la Floride, dont le vote pourrait être décisif dans la course à la Maison-Blanche. En l'an 2000, une avance de 537 votes en Floride avait donné la présidence à George W. Bush.

Déjà, l'État a envoyé des lettres à 2600 électeurs inscrits potentiellement de façon illégale. Hier soir, le département de la Justice a envoyé une lettre au gouvernement de la Floride, dans laquelle il demande à l'État de mettre fin au processus de purges. Le gouverneur n'a pas réagi immédiatement.

« L'État de la Floride utilise des données incomplètes vieilles d'il y a 10 ans pour tirer des conclusions et décider de purger des électeurs. » — Susan Bucher, superviseure des élections du comté de Palm Beach

En février, le secrétaire d'État de la Floride, Kurt Browning, a remis sa démission après avoir reçu l'ordre du gouverneur Scott d'aller de l'avant avec le programme de purges, auquel il s'opposait. Les critiques affirment que les électeurs noirs et latinos, qui votent traditionnellement pour les démocrates, sont disproportionnellement visés par ces purges.

Plus tôt ce mois-ci, Bill Internicola, vétéran de la Seconde Guerre mondiale âgé de 91 ans, a reçu une lettre affirmant qu'il « n'est pas un citoyen américain ». Maureen Russo, résidante de Fort Lauderdale depuis plus de 40 ans, a aussi reçu une lettre lui intimant de fournir une « preuve de citoyenneté » dans les 30 jours, sans quoi son nom serait rayé de la liste.

En entrevue sur les ondes de MSNBC, hier, le directeur du Parti républicain de la Floride, Lenny Curry, a concédé que le processus n'était pas optimal.

« La Floride est un État clé pour l'élection, et nous voulons nous assurer que chaque individu qui vote soit un citoyen américain. Il y a certainement des problèmes avec nos données… »

Hier également, un juge fédéral a bloqué une clause d'une nouvelle loi en Floride qui impose un fardeau administratif « injuste et radical » aux groupes qui tentent d'inscrire de nouveaux électeurs sur la liste électorale.

Pour l'instant, Mme Bucher, du comté de Palm Beach, a décidé d'ignorer la demande de purge envoyée par l'administration de Rick Scott. Elle est surprise de devoir dire non au gouverneur.

« Le rôle des superviseurs des élections n'est pas politique, dit-elle. Mais dans le cas présent, le gouverneur nous a traînés en territoire politique et nous devons réagir. »

SpaceX La première capsule privée de retour



PHOTO / SPACEX / MICHAEL ALTENHOFEN, AFP

La première capsule privée à ravitailler la Station spatiale internationale, *Dragon*, a amerri hier matin au large du Mexique. La capsule de la société SpaceX permettra de rapporter des expériences et du matériel sur Terre, ce qui est difficile depuis la mise à la retraite de la navette spatiale. La capsule habitable russe *Soyouz* n'embarque en effet qu'une quantité limitée de cargo, tandis que les vaisseaux cargos russe *Progress*, européen *ATV* et japonais *HTV* se désintègrent dans l'atmosphère après avoir ravitaillé la Station. *Dragon* est équipée de panneaux thermoprotecteurs parce que SpaceX veut la modifier pour lui permettre d'amener sept astronautes en orbite. — Mathieu Perreault

Illinois Poursuites pour légaliser les mariages gais

Deux groupes majeurs de défense des droits civils aux États-Unis ont intenté, hier, des poursuites dans une tentative de légaliser le mariage entre conjoints du même sexe en Illinois. Les deux poursuites, appuyées par la branche de l'Illinois de l'Union américaine pour les libertés civiles (ACLU) et le groupe new-yorkais Lambda Legal, ont été déposées au nom de 25 couples de l'État de l'Illinois. — AP

MAISON
CE SAMEDI
QUATRE QUARTIERS DE LAVAL
Tous les samedis dans LA PRESSE

PROMOTION
CHEZ-SOI 55+
Une section spéciale sur l'habitation pour les 55 ans et plus.
À LIRE DANS LE CAHIER MAISON CE SAMEDI DANS LA PRESSE

Biographie
Le parcours religieux d'Obama

Une nouvelle biographie, *Barack Obama : The Story*, qui relate le parcours de Barack Obama, de sa naissance à ses études en droit à Harvard, illustre le pragmatisme et les orientations politiques du futur président au début de sa vie adulte, notamment dans ses liens avec le pasteur controversé Jeremiah Wright, avec lequel il a coupé les ponts durant sa campagne électorale de 2008. — AP

LE TOUR DU GLOBE



PHOTO NASSER NASSER, AP

Égypte
Fin de la loi d'urgence

Plus de 30 ans après son instauration, la loi sur l'état d'urgence en Égypte a expiré hier, deux ans après avoir été prolongée par l'ancien président déchu Hosni Moubarak. Elle ne devrait pas être renouvelée. Cette loi, symbole de l'ancien régime autoritaire, donnait à la police des pouvoirs exceptionnels pour interpeller et détenir des suspects. Elle avait été instaurée après l'assassinat du président Anouar el-Sadate, en octobre 1981. — AP



PHOTO ABED OMAR QUSINI, REUTERS

Israël
Dépouilles rendues

Les restes de 91 combattants palestiniens, tués depuis le début de l'occupation israélienne en 1967, ont été restitués hier par Israël. Les dépouilles, qui reposaient dans le « cimetière des combattants ennemis » d'Israël, dans la vallée du Jourdain, ont été remises à l'aube aux autorités palestiniennes à Ramallah, en Cisjordanie et à Gaza. Après une cérémonie officielle à Ramallah, 79 des dépouilles ont été remises à leurs familles. — AFP



PHOTO RAJANISH KAKADE, AP

Inde
Grève générale

Lancée par les partis de l'opposition et les syndicats pour protester contre la hausse des prix des carburants, une grève générale en Inde a perturbé hier les transports publics et entraîné la fermeture de nombreux magasins dans plusieurs grandes villes de l'Inde. L'appel à la grève générale ne défie pas directement le gouvernement, mais il accentue la pression sur le pouvoir, aux prises avec une impopularité croissante liée à l'inflation, de l'ordre de 7 %, et à des scandales de corruption. — AFP



PHOTO MUHAMMAD HAMED, REUTERS

Syrie
L'ONU lève le ton

Le secrétaire général des Nations unies a levé le ton, hier, à l'égard de la Syrie en mettant en garde contre le risque d'une « guerre civile catastrophique dont le pays pourrait ne jamais se relever ». Damas s'est vite moqué des propos de Ban Ki-moon. « Il est regrettable que le secrétaire général des Nations unies se soit départi de sa mission de maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, pour devenir un annonciateur de guerres civiles », a estimé le ministère syrien des Affaires étrangères. — AFP

Poutine serre la vis aux manifestants

Après des mois de manifestations contre le régime Poutine, la Douma russe est en voie d'adopter une loi restreignant le droit des citoyens de se rassembler.



FRÉDÉRICK LAVOIE
COLLABORATION SPÉCIALE
MOSCOU

Exit les manifestants masqués, interdite, l'incitation au rassemblement illégal, bienvenue, amendes salées. Maintenant que Vladimir Poutine est réinstallé au Kremlin pour six ans, il serre la vis à ses opposants en modifiant la loi.

« L'incitation préalable et l'appel à se rassembler massivement à un moment donné », lancés dans le monde virtuel ou réel, pourront entraîner des amendes maximales de près de 10 000 $.

Au plus fort de la contestation qui a suivi les législatives de décembre dernier, jugées « frauduleuses » par l'opposition, le pouvoir a dû consentir à laisser s'exprimer le mécontentement populaire, allant même jusqu'à annoncer des réformes politiques.

C'est désormais chose du passé. Alors que la mobilisation s'essouffle et que les opposants organisent des « promenades populaires » de quelques personnes et des sit-in pour irriter les autorités faute de mieux, le parti de Poutine s'affaire à réduire comme une peau de chagrin la possibilité de manifester.

La dernière grande manifestation du 6 mai, la veille de la cérémonie d'inauguration de Poutine, a dégénéré en heurts entre police et opposants et aura fini d'épuiser le dernier bout de patience du pouvoir.

Selon le projet de loi qui devrait être adopté dans les prochains jours à la Douma (Chambre basse), les simples participants à des manifestations illégales encourront des amendes variant entre 10 000 et 300 000 roubles (310 $ à 9350 $). C'est tout de même cinq fois moins que ce que le projet de loi prévoyait en première lecture. Les sanctions envers les leaders d'organisations ou partis impliqués dans le rassemblement pourront atteindre l'équivalent de 18 700 $, et celles contre les personnes juridiques, jusqu'à 31 000 $.

« L'incitation préalable et l'appel à se rassembler massivement à un moment donné », lancés dans le monde virtuel ou réel, pourront entraîner des amendes maximales de près de 10 000 $.

Seuls Guennadi Goudkov et Ilia Ponomarev, deux députés de l'opposition de gauche très actifs dans la rue, se sont efforcés de faire dérailler le projet de loi en proposant 357 amendements cette semaine, mais chacun a été lu et rejeté en 10 secondes en moyenne.

Le député Ponomarev a notamment suggéré que, puisque les manifestants n'auraient plus le droit d'être masqués, les policiers casqués devraient porter un macaron numéroté pour être facilement identifiable en cas d'usage disproportionné de la force.

Le parti au pouvoir a promis de tenir compte des inquiétudes du (peu influent) conseiller aux droits de la personne du président, Mikhaïl Fedotov, selon qui le projet de loi « sème le doute sur la réalité du droit constitutionnel des citoyens de se rassembler pacifiquement, sans armes ». M. Fedotov a dit craindre que la loi mène à une radicalisation des manifestants et ne fasse qu'empirer la situation.

Ces renforcements législatifs ne viennent que restreindre un droit de rassemblement déjà bien encadré en Russie. Depuis quelques années, la mairie de Moscou exige que les organisateurs l'informent au préalable du nombre de participants à leur rassemblement.

Cette semaine, l'opposition s'est vu refuser la tenue de sa « marche des millions » le 12 juin prochain. Selon les leaders anti-Poutine, le pouvoir cherche à les contraindre à manifester illégalement, pour ensuite appliquer illico sa loi et les neutraliser sur le long terme. La législation prévoit en effet que les personnes condamnées à des peines administratives (variant d'une amende à 15 jours de détention) ne pourront organiser d'événements publics pour une durée d'un an.

Selon un sondage mené récemment par le Centre panrusse d'étude de l'opinion publique (VTsIOM), la plupart des dispositions de la loi sont appuyées par plus de 60 % des Russes. Seule l'imposition d'amendes salées aux contrevenants divise les répondants : 45 % l'appuient, alors que 41 % sont contre.



PHOTO DMITRY LOVETSKY, AP

Un opposant au président Vladimir Poutine manifestait hier à Saint-Pétersbourg, à quelques jours de l'adoption de la loi limitant les rassemblements. Une dizaine de personnes ont été interpellées dans la deuxième ville de Russie.

80

C'est le nombre de manifestants interpellés dans le centre de Moscou pour défendre la liberté de rassemblement. Parmi les personnes appréhendées figurent l'écrivain Edouard Limonov et le militant du Front de gauche Konstantin Kossiakine.

— Agence France-Presse

Espagne
Le FMI n'a aucun plan de secours

Le Fonds monétaire international (FMI) a indiqué n'avoir aucun projet d'assistance financière à l'Espagne et assuré que ses équipes ne travaillaient pas sur un tel scénario. « Il n'y a aucun plan de ce genre. Nous n'avons reçu aucune requête en ce sens et nous ne préparons absolument rien en vue d'un soutien financier quelconque », a indiqué la directrice générale du Fonds, Christine Lagarde, en réponse à un article du *Wall Street Journal*. — AFP

LOTO QUÉBEC — Résultats des tirages du : 2012-05-31

lotoquebec.com

Sprint 01 05 14 15 42

Loto Poker 4♡ 5♡ 7♡ 10♡ 10♢

Jour de paye! 02 08 09 11 12 27 — 01 compl.

Banco 01 04 11 18 19 22 26 31 32 33 34 35 38 39 40 43 44 52 59 68

La Quotidienne 3 569 — 4 1033

Triplex 04 14 16 31 33

Astro — Jour 28 - Mois MAI - Année 46 - Signe BÉLIER

Extra 9867321

Lotto MAX CE SOIR, 32 MILLIONS $ (*APPROXIMATIF)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

La plus grande exposition des oeuvres de
CHARLES CARSON
Artiste international

Rencontre avec l'artiste dimanche 3 juin de 13 h à 16 h

Exposition du 3 juin au 30 juillet

Galerie d'art Richelieu

Artistes du Québec et d'ailleurs

7903, rue Saint-Denis, Montréal
(514) 381-2247 crichelieu@bellnet.ca
Du mardi au dimanche, de 10 h à 17 h
Stationnement • Métro Jarry
www.galerierichelieu.com



DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Mario Girard > Directeur principal de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

Bouc émissaire



FRANÇOIS CARDINAL
francois.cardinal@lapresse.ca

Au lendemain d'une catastrophe, le réflexe est de trouver un coupable. On l'a vu cette semaine encore à la suite des pluies diluviennes qui se sont abattues sur la métropole : bien des doigts accusateurs ont montré Gérald Tremblay… qui a décidément le dos très large.

On peut reprocher beaucoup de choses au maire Tremblay, mais pas les inondations de mardi.

On peut certes reprocher au maire sa propension à fuir ses responsabilités, à se fermer les yeux sur ce qui se déroule autour de lui, à ne pas exercer suffisamment de leadership. Mais s'il y a un dossier où il n'est pas resté les bras croisés, c'est bien celui des infrastructures liées à l'eau.

Avant toute chose, rappelons le caractère exceptionnel des précipitations de mardi. En soi, la quantité d'eau totale qui s'est déversée n'a rien d'inhabituel (entre 50 et 70 mm). Mais le taux de précipitation à la minute était rarissime par contre, quoi qu'en dise Projet Montréal.

Tombant dans la basse partisanerie, le leader du parti, Marc-André Gadoury, a en effet soutenu qu'il est « un peu faux » de dire que la pluie de mardi était exceptionnelle puisque des averses similaires se sont produites en 2008 et 2009, notamment. Certains médias ont même ajouté que de telles averses se reproduisent maintenant « chaque année ».

Or rien n'est plus faux. Il est tombé 30 mm d'eau en 30 minutes en 2008, puis 20 mm d'eau en 15 minutes en 2009, ce qui est certes intense, mais qui survient tout de même tous les cinq à dix ans ! En revanche, cette semaine, il est tombé plus de 30 mm d'eau en 15 minutes, une intensité que l'on n'observe qu'aux 100 ans, selon André Cantin d'Environnement Canada.

Pour avoir une idée du torrent que cela représente, soulignons qu'on a observé un taux de précipitation similaire… lors du déluge de juillet 1987 (29,8 mm en 15 minutes) ! La différence toutefois, c'est qu'il avait plu beaucoup plus longtemps à l'époque et donc, la quantité d'eau tombée était bien supérieure (101 mm).

Maintenant, y a-t-il une déficience des infrastructures souterraines de Montréal ? Et cela a-t-il contribué à amplifier les inondations de mardi ? Sans aucun doute. Sous les rues de la métropole se cachent des conduites très abîmées, des réseaux collecteurs inadéquats et surtout, des bassins de rétention trop petits.

Mais ne nous laissons pas aveugler par l'impopularité du maire. Le coupable, ce n'est pas lui, mais ses prédécesseurs, partout dans l'île. Les municipalités se sont abstenues d'entretenir le réseau au cours des 50 dernières années, dépensant en moyenne 16 millions par année durant les années 90. Que l'on ne se surprenne pas des refoulements aujourd'hui.

Depuis la prise de pouvoir de Gérald Tremblay, en 2002, les investissements ont crû à 216 millions par année, puis continueront de le faire à la faveur d'une courageuse Stratégie de l'eau à l'horizon 2020 (les cônes orange, c'est aussi ça…).

On peut certes blâmer l'administration avec sévérité pour le scandale des compteurs d'eau qui a ralenti la cadence des travaux de remise en état des infrastructures. Mais au moins, ces travaux ont lieu.

Soigner sur mesure



ARIANE KROL
akrol@lapresse.ca

La médecine personnalisée suscite à la fois d'immenses espoirs et d'importantes questions éthiques. Il est temps que les Québécois s'y intéressent.

Une fois le séquençage du génome humain achevé, au début des années 2000, plusieurs ont cru que ça y était. On allait enfin voir ce qui prédispose chacun à développer une maladie ou à répondre à un traitement. La génétique allait révolutionner la prévention et les soins. Une dizaine d'années plus tard, plusieurs avenues prometteuses se sont révélées sans issue. On est encore loin du but.

La génétique pourrait bouleverser la façon de prévenir et de traiter la maladie.

On a tout de même trouvé des applications concrètes, dont le test pour l'Herceptin, un traitement efficace chez seulement 20 % des patientes atteintes d'un cancer du sein. Il en existe quelques autres, mais on en voudrait davantage puisque bien des médicaments ne fonctionnent que sur la moitié des patients qui les reçoivent. Imaginez le temps et l'argent qu'on gagnerait en ne donnant à chaque malade que les molécules utiles pour lui.

Les bénéfices escomptés ne sont pas qu'économiques. À la conférence de Coalition Cancer, la semaine dernière, des patients ont témoigné des effets « débilitants » des chimiothérapies successives auxquelles ils doivent se soumettre dans l'espoir que l'une d'elles fonctionne.

Ce virage soulève toutefois des inquiétudes. Vous apprenez être porteur d'un gène qui vous prédispose à développer une maladie particulière. Qui d'autre aura accès à cette information délicate ? Serez-vous obligé de divulguer ce risque à votre assureur ?

Les tests et traitements ciblés, malgré les économies qu'ils promettent, s'annoncent coûteux. Notre système public acceptera-t-il de les couvrir ? Croulera-t-il sous les demandes d'examens préventifs de patients inquiets de leurs prédispositions génétiques ?

La Commission de l'éthique en science et en technologie, qui a entrepris une consultation sur le sujet, donne de nombreux autres exemples dans ses documents. C'est un bon début, mais les Québécois sont encore peu au courant de ces enjeux.

Le secteur des sciences de la vie, par contre, s'organise. Québec a promis 20 millions de dollars, à égaler par le privé, pour soutenir des projets locaux. Même si la médecine personnalisée ne se développe pas aussi rapidement qu'on l'avait espéré, son potentiel est considérable. C'est une occasion à ne pas rater. Il sera important que le Québec ne soit pas seulement un consommateur de ces innovations, mais développe des produits et une expertise commercialisables et exportables.

Le sujet est complexe et compte tenu du peu d'applications disponibles à l'heure actuelle, encore assez abstrait. Il faudra trouver des façons d'informer les citoyens, afin qu'ils puissent participer à la réflexion sur ces enjeux qui les concernent au premier chef.



DROITS RÉSERVÉS / **apcote@lesoleil.com**



› LAPRESSE.CA/DÉBATS

LA QUESTION DU JOUR

Selon vous, quelle est la qualité des services offerts aux aînés dans les CHSLD ?

Très bonne › 5 % Bonne › 43 %
Mauvaise › 40 % Très mauvaise › 13 %

Résultats à 20 h, hier : 7403 répondants

› **LE DÉBAT DU JOUR** EMPLOYÉS MUNICIPAUX : LABEAUME A-T-IL RAISON ?

DEBATS@LAPRESSE.CA

Voici quelques réactions de lecteurs à l'opinion d'Yvan Loubier intitulée « Un psychodrame à 50 cents », qui a été publiée hier.

Un gouvernement inerte

Tommy Allen
Rouyn-Noranda

M. Loubier, vous vous désolez du spectacle qu'offre le Québec au reste du monde « depuis plus de 100 jours » et de son impact sur notre réputation à l'étranger. Vous avez raison : c'est en effet extrêmement désolant ! Mais pourquoi ne remettez-vous pas en question, ne serait-ce qu'un instant, l'inertie du gouvernement dans ce dossier ? Neuf semaines avant de bouger ? Vous trouvez que c'était stratégiquement la meilleure décision ? Ce gouvernement n'a-t-il rien retenu des leçons du parc du mont Orford ? Du Suroît ? Du gaz de schiste ? De l'enquête sur l'octroi des contrats publics dans l'industrie de la construction ? Vous avez raison : grâce aux nombreux départs à la retraite au cours des prochaines années, les perspectives d'emploi pour les jeunes du Québec sont encourageantes. Alors, pourquoi ne pas demander aux futurs diplômés de contribuer au financement des études universitaires une fois seulement qu'ils seront salariés, en payant leurs impôts, au lieu de les endetter davantage maintenant (au grand bonheur des institutions financières) ? Ne s'agit-il pas de la manière la plus équitable de faire sa « juste part » ?

La jeunesse québécoise ne devrait pas se plaindre, n'est-ce pas, puisque sa situation n'est en rien comparable à ce que vivent et vivront les jeunes en Grèce et en Espagne. Décidément, vous aimez bien que le Québec se compare aux pays les plus mal en point ! Faut-il se réjouir de perdre un œil, M. Loubier, parce que notre voisin a un cancer du poumon ? Et vous qui aimez tant les comparaisons, vous ne souffrez pas qu'on fasse des liens entre la situation actuelle et la Révolution tranquille ? Pourtant, comment ne pas voir un recul par rapport à ce modèle que le Québec s'est donné au cours de cette période, quand on constate le désengagement de l'État dans l'éducation, alors que la gratuité scolaire était à ce moment l'objectif visé ? Et que dire de la loi d'exception ? Sommes-nous plus proches de la Révolution tranquille ou de la grande noirceur avec cette mesure inique ?



UNE ANALYSE SENSÉE

Le texte de M. Loubier est sans aucun doute ce que j'ai lu de plus sensé, de plus juste, mais aussi de plus dérangeant depuis le début de ce psychodrame, comme il le nomme si bien. Il met bien en relief la dichotomie réelle entre ce qui se passe ici et de grandes tragédies sociales et politiques qui sont survenues à l'étranger et qui ne sont absolument pas du même ordre de grandeur. Y faire référence symboliquement (casseroles), je trouve également cela profondément déplacé. De plus, comment une minorité d'étudiants, regroupés surtout à Montréal, a pu faire tant de brassage alors que la très grande majorité des étudiants a voté contre la grève dans les cégeps et universités partout au Québec ? C'est un conflit qui n'aurait pas dû avoir lieu.
— Luc Béland, Gatineau

GOUVERNEMENT À 50 CENTS

M. Loubier, votre rhétorique du conflit à 50 cents est vraie. Le grand perdant est le Québec entier. Non pas à cause des manifestants, mais bien par la faute du gouvernement libéral qui, au lieu d'écouter, a fait le pari du laisser-aller. Force est d'admettre qu'il a totalement perdu son pari. On perd la face devant le monde entier, même l'ONU s'en mêle ! Jamais le Québec n'aura eu pire comme gouvernement à 50 cents.
— Normand Renaud, Laval

AU NOM DES SILENCIEUX

M. Loubier, si j'avais été aussi éloquente et courageuse que vous, j'aurais écrit la même lettre ouverte. Merci de l'avoir fait pour nous, les silencieux, qui n'osent pas émettre d'opinions opposées à tous ces joueurs de casseroles. Je suis une citoyenne qui n'en peut plus de voir sa société mise à mal pour quelques centaines de dollars.
— Danielle Daveluy

UN SYSTÈME GÉNÉREUX

Mes remerciements à M. Loubier pour son texte. Son opinion rejoint celle des travailleurs qui financent le système au Québec, un des plus généreux en Amérique du Nord. Quant aux parents qui déambulent dans les rues en claquant sur des casseroles, ils ne se rendent pas compte du dommage potentiel de ce bruit aux oreilles fragiles de leurs enfants qui les accompagnent.
— Lucille Angers

DÉBATS

À BIEN Y PENSER

Les juristes qui ont pris part à la manifestation dans les rues de Montréal cette semaine ont ainsi fait la preuve, de manière éclatante, que la loi spéciale ne brime aucunement leurs droits fondamentaux, puisqu'ils ont pu s'exprimer publiquement et librement.

— Gilles Éthier, avocat

Peut-on sortir de l'impasse ?



ALAIN DUBUC
COLLABORATION SPÉCIALE
adubuc@lapresse.ca

Depuis le début du conflit, les associations étudiantes s'opposent à la hausse des droits de scolarité. On le sait. Ils n'ont jamais accepté l'idée d'une hausse. Et finalement, ils n'ont jamais bougé là-dessus.

La seule issue de la négociation, si on a bien compris ce qui s'est produit depuis quatre jours, ce serait que le gouvernement accepte, d'une façon ou d'une autre, d'abandonner la hausse des droits de scolarité. Un gel. Un moratoire ou des entourloupettes qui reviennent au même. Point. Il n'y avait pas d'autres avenues possibles. Pas de place pour ce qui correspond à la définition d'une négociation sérieuse.

Les Québécois, nous disent les sondages, souhaitaient que le gouvernement Charest entreprenne des pourparlers avec les étudiants. Parce qu'ils préfèrent l'harmonie, parce qu'ils veulent mettre fin à la crise sociale. Pas n'importe quoi, pas céder sur tout, parce qu'ils sont très majoritairement, faut-il s'en souvenir, en faveur de la hausse des droits.

Je ne vois pas ce que le gouvernement – qui avait déjà fait des concessions réelles depuis avril – s'il voulait rester un gouvernement, aurait pu faire d'autre que de constater l'impasse.

La contre-offre des associations étudiantes consistait à proposer au gouvernement de réduire le crédit d'impôt pour les études supérieures et de se servir des économies que cela permettrait pour éliminer la hausse des droits de scolarité pour les deux premières années, le temps d'entamer un grand débat sur les universités.

Quand on la regarde de près, cette proposition étudiante était un peu absurde. Elle était neutre pour le gouvernement, en termes budgétaires. Elle ne lui coûtait rien, parce que les droits de scolarité dont il se privait seraient compensés par des économies du côté des impôts.

Mais elle était également neutre pour les étudiants. Ce qu'ils gagnaient, en évitant les hausses de droits, ils le perdaient en crédit d'impôt. Un étrange « quatre trente sous pour une piasse » qui laisserait les étudiants dans la même situation financière qu'ils dénoncent depuis trois mois !

Leur autre proposition était franchement gênante. Pour financer le gel des droits, les étudiants proposaient d'éliminer l'incitation pour l'épargne-études, dont profitent des familles pour mettre de l'argent de côté pour les études de leurs enfants.

À travers les explications assez nébuleuses des porte-parole étudiants, il est assez clair que l'enjeu n'était pas financier. C'était le symbole, le principe même de la hausse. Essentiellement une bataille idéologique.

C'est évidemment un enjeu idéologique aussi du côté gouvernemental, qui tient, même en atténuant celles-ci, à maintenir le principe des hausses. Il y a, dans cette volonté, des considérations politiques, notamment le fait qu'il serait très coûteux pour le gouvernement de reculer.

Mais l'enjeu est plus profond. Se rendre aux arguments des étudiants, et geler les frais d'une façon ou d'une autre, consacrera le fait qu'il ne sera pas possible pour longtemps de toucher aux droits de scolarité. Et que, par voie de conséquence, les efforts pour trouver d'autres façons de financer les services publics dans une société dont les ressources vont en diminuant risquent fort d'être compromis.

Ce n'est même pas un débat gauche-droite, parce que le gel repose sur une conception particulièrement primaire de la social-démocratie. C'est la victoire du statu quo et de tous ceux qui en sont les défenseurs, notamment les centrales syndicales qui ont généreusement appuyé les associations étudiantes au nom de la défense des acquis associés à l'État providence.

Y a-t-il encore l'espoir d'une entente ? Les négociations ne sont pas rompues. Le gouvernement a plutôt annoncé une suspension, ce qui semble signifier qu'il ne ferme pas complètement la porte. Mais pour que le processus reparte, il faudrait que les associations étudiantes acceptent de bouger. C'est à leur tour de faire des efforts.

Le temps presse !

D'autres investisseurs qu'Air Canada sont nécessaires pour combler la pénurie amplifiée par la fermeture d'Aveos



PIERRE J. JEANNIOT
L'auteur est un ancien président et chef de la direction d'Air Canada.



PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, ARCHIVES LA PRESSE

Il n'est plus possible de compter uniquement sur Air Canada qui, comme bien d'autres lignes aériennes, ne conçoit plus son rôle d'exploiter de telles installations, sans parler des ressources financières requises.

Le monde de l'aviation civile vit depuis une vingtaine d'années une transformation peu commune. La volatilité des coûts du carburant, les pressions environnementales, les préoccupations envers la sécurité, les redevances et taxes excessives, ainsi que l'apparition des transporteurs à rabais ont forcé les compagnies aériennes à se restructurer et à repenser leur fonctionnement pour assurer leur survie.

Et encore une fois, malheureusement, un bon nombre de lignes aériennes se voient dans l'obligation de demander des concessions majeures à leur personnel.

Une des tendances les plus significatives a été la décision par un grand nombre de compagnies aériennes de confier l'entretien majeur de leurs appareils à des firmes spécialisées de manière à diminuer leurs coûts. D'importants centres de maintenance, réparation et révision d'aéronefs ont été créés partout dans le monde. L'entretien des avions est devenu une industrie en elle-même.

Il y a plusieurs années, les centres de services techniques d'Air Canada de Montréal et de Winnipeg s'étaient forgé une réputation fort enviable sur le marché, suffisamment pour attirer des contrats provenant de l'extérieur. L'avenir s'annonçait suffisamment bien pour entrevoir la création d'une unité distincte et rentable.

Mais en 2004, Air Canada était dans une impasse financière majeure et, dans le cadre d'une restructuration sanctionnée par les tribunaux, ses créanciers ont imposé, pour la survie de l'entreprise, le regroupement d'entités distinctes pour être revendues, de façon à générer les fonds requis pour la relance du service aérien.

En 2007, ACE a ainsi vendu sa division de services techniques ACTS à un groupe d'investisseurs qui se proposaient de la faire croître en diversifiant sa clientèle. Mais déjà en 2010, les actionnaires initiaux d'Aveos baissaient les bras et radiaient leur investissement de 800 millions. Air Canada, qui ne voulait pas être prise au dépourvu, a aidé Aveos à se recapitaliser et lui a accordé ses contrats de maintenance à long terme à des tarifs qui auraient dû lui assurer une stabilité financière. Malheureusement, Aveos n'a pas réussi à fonctionner de façon rentable et à élargir suffisamment sa clientèle, et elle a fermé abruptement ses portes le 19 mars dernier, laissant derrière elle 2600 employés sans emploi, principalement à Montréal. Il serait inexact d'affirmer qu'Air Canada a précipité la chute d'Aveos, bien au contraire.

Un débat devant les tribunaux ne ramènera pas les emplois perdus.

Depuis la fermeture d'Aveos, Air Canada a confié l'entretien de certains de ses appareils à différentes entreprises. Elle privilégie, dans la mesure du possible, celles œuvrant au Québec et répondant à ses standards, permettant à certains ex-employés d'Aveos de se trouver un emploi. Mais le gros du bassin de talent demeure en disponibilité et il y a là une opportunité pour Montréal et le Québec.

Un marché de la maintenance des aéronefs existe en Amérique du Nord, bien au-delà des simples besoins d'Air Canada. Des études récentes démontrent qu'il existe une pénurie de centres d'entretien pour gros porteurs en Amérique du Nord et que plus de 25 % du travail doit être effectué en Asie.

Si nous possédons toute la main-d'œuvre nécessaire ici même, un défi demeure toutefois : la modernisation des équipements et outils nécessaires à l'entretien des appareils modernes. Les nouvelles techniques largement dépendantes de logiciels sophistiqués et de supports informatiques avancés permettent un gain de productivité important. Combinés à une équipe de gestionnaires chevronnés, ces nouvelles techniques pourraient contribuer à l'essor d'une industrie plus prospère et plus concurrentielle.

Il n'est plus possible de compter uniquement sur Air Canada qui, comme bien d'autres lignes aériennes, ne conçoit plus son rôle d'exploiter de telles installations, sans parler des ressources financières requises. Il faut voir plus loin.

Un débat devant les tribunaux ne me semble pas constructif et ne ramènera pas les emplois perdus – au pire, il aura peut-être comme conséquence d'éloigner des investisseurs potentiels.

Nos énergies et nos efforts doivent plutôt se concentrer sur la recherche d'investisseurs qui contribueront à la poursuite du développement et de la croissance de cette industrie, qui a le potentiel d'être un maillon important de la grappe aéronautique de Montréal. Le temps presse !

Et si tout le monde avait raison ?

Dans la crise étudiante, j'appuie à la fois les pragmatiques et les idéalistes



MARIE-DANIELLE TREMBLAY
L'auteure est une analyste stratégique de Montréal.

Depuis plusieurs semaines, je suis régulièrement entraînée malgré moi dans des discussions enflammées sur la grève étudiante et j'ai beaucoup de mal à choisir un camp. Mais justement, pourquoi devrais-je choisir un camp ?

Lorsque je m'attarde à évaluer les arguments qui s'affrontent, je remarque qu'ils font appel à deux systèmes de valeurs complètement opposés. D'un côté, il y a le point de vue pragmatique et rationnel des partisans de la hausse, et de l'autre, les jeunes et idéalistes qui évoquent des thèmes utopiques comme la justice sociale.

À tort ou à raison, ces deux groupes ont tous les deux une importance vitale pour une société comme la nôtre. Alors pourquoi faut-il que les opinions soient aussi émotives et surtout aussi polarisées ? Pourquoi faudrait-il que mon point de vue sur la hausse des droits de scolarité fasse de moi une radicale ? Était-ce vraiment nécessaire d'en arriver là ? Ne pourrait-il pas y avoir du vrai et du faux des deux côtés ?

Si on admet que les deux parties peuvent avoir à la fois raison et tort, on peut alors penser que cette crise aurait facilement pu être évitée. Tout ce dont nous avions besoin dès le départ, c'est d'un premier ministre digne du titre. Une personne capable de réconcilier les nécessités de la vie courante avec l'espoir d'un monde meilleur et d'amener la population à se rallier derrière la meilleure solution possible dans les circonstances.

Tout ce dont nous avions besoin dès le départ, c'est d'un premier ministre digne du titre.

Je ne peux m'empêcher de me demander ce qu'aurait fait un tel leader. Aurait-il balayé d'un revers de main les protestations des étudiants sous prétexte qu'ils sont jeunes, minoritaires et qu'ils ont raté leur plage horaire pour la discussion ? J'en doute. Il aurait probablement écouté ce qu'ils avaient à dire et il aurait exprimé son respect et ses espoirs concernant tout ce que la nouvelle génération pourrait accomplir.

Ensuite, il aurait mis son chapeau de pédagogue et aurait expliqué les défis auxquels notre société doit faire face et les raisons qui ont poussé son gouvernement à prendre cette décision difficile. Il aurait exprimé sa confiance envers les jeunes à faire face à ces défis !

Par conséquent, s'il faut absolument prendre parti dans ce débat, je dirais que je suis du côté des pragmatiques et que je crois à la nécessité de la hausse, mais je ne peux pas me ranger du côté d'un premier ministre qui n'a pas su s'élever au-dessus de ses réflexes primaires d'agacement et de colère et qui a choisi dès le départ la position de conflit. Un gouvernement qui n'arrive pas à enlever ses œillères pour considérer le problème sous des angles nouveaux et qui semble prendre toutes ses décisions dans le but de « gagner », au lieu de réfléchir à la meilleure solution.

Alors, sur la question des droits de scolarité, je suis du côté des pragmatiques, mais je me range du côté de l'idéalisme en ce qui concerne l'espoir d'être un jour représentée par un gouvernement un peu plus inspirant.

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE ? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION ? **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION 514.285.7070 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT 514.285.6911 ou 1.800.361.7453 **www.lapresse.ca/abonnement**
PETITES ANNONCES 514.987.8363 ou 1.866.987.8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS 514.285.6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES 514.285.7320 **carrieres@lapresse.ca**
PUBLICITÉ 514.285.6931

Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

SIRIUS RADIO SATELLITE
12 MOIS GRATUITS D'ABONNEMENT

Les Recrues DODGE

ÉPARGNEZ LE TRANSPORT

UNE ÉCONOMIE DE 1500 $



Dodge Grand Caravan Crew 2012 montrée**

ÉCONOMISEZ 1 500 $
EN FRAIS DE TRANSPORT
SUR 800 MODÈLES SXT SÉLECTIONNÉS❖

TOP SAFETY PICK 2012 — «MEILLEUR CHOIX SÉCURITÉ» SELON L'IIHS

36 MPG$^{\Delta}$ 7,9 L/100 KM SUR ROUTE — 0,5 L DE MOINS AUX 100 KM*

MEILLEUR DE SA CATÉGORIE 283 CH• — 108 CHEVAUX DE PLUS*

CONSUMERS DIGEST BEST BUY — GAGNANT «MEILLEUR ACHAT 2012» DE *CONSUMERS DIGEST*

DODGE GRAND CARAVAN SXT 2012
SEULEMENT 800 VÉHICULES RESTANTS ! VENEZ CHOISIR LE VÔTRE ET ÉCONOMISEZ 1 500 $ EN FRAIS DE TRANSPORT❖ !

- Sièges Super Stow 'n Go en 2e rangée avec dossiers rabattables d'un seul geste – exclusifs dans sa catégorie• !
- Porte-bagages de toit Stow 'n Place – exclusif dans sa catégorie• !
- Moulures latérales et poignées de porte assorties
- Console au plancher avec porte-gobelets
- Glaces à écran solaire foncé

OBTENEZ
UN TAUX DE
4,99 %
JUSQU'À 96 MOIS±







PLUS PERFORMANTE*
- NOUVEAU MOTEUR V6 PENTASTAR^{MC} DE 3,6 L À VVT DE 283 CH LE PLUS PUISSANT DE SA CATÉGORIE

PLUS ÉCOÉNERGÉTIQUE*
- TRANSMISSION 6 VITESSES
- MODE ÉCONOMISEUR D'ESSENCE **EXCLUSIF DANS SA CATÉGORIE•**
- AUTOROUTE : 7,9 L/100 KM (36 MPG)$^{\Delta}$
- VILLE : 12,2 L/100 KM (23 MPG)$^{\Delta}$

PLUS D'ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE*
- SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'ANTIDÉRAPAGE AVEC ANTIPATINAGE TOUTES VITESSES
- RIDEAUX GONFLABLES LATÉRAUX
- CLIMATISATION BIZONE

OU CHOISISSEZ

DODGE GRAND CARAVAN SE 2012
LA MINI-FOURGONNETTE LA PLUS VENDUE AU PAYS DEPUIS 28 ANS$^{\surd}$

À PARTIR DE :

19 995 $‡

LE PRIX COMPREND 8 000 $$^{\Omega}$$ DE REMISE AU COMPTANT, LES FRAIS DE TRANSPORT ET LA TAXE SUR LA CLIMATISATION.

OU CHOISISSEZ

DES PAIEMENTS DE **59 $±** PAR SEMAINE POUR 96 MOIS
FRAIS DE TRANSPORT ET TAXE SUR LA CLIMATISATION INCLUS

PASSEZ CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER | JEEP$_{MD}$ | DODGE | RAM DU QUÉBEC

www.dodge.ca/offres



MOINS D'ESSENCE. PLUS DE PUISSANCE. UNE VALEUR SÛRE.
15 MODÈLES QUI CONSOMMENT 8,1 L / 100 KM (35 MPG) OU MOINS.

RAM DODGE CHRYSLER Jeep MD

SCANNER ICI POUR PLUS D'OFFRES

« Moins d'essence. Plus de puissance. Une valeur sûre. » est une comparaison entre les gammes complètes 2012 et 2011 de Chrysler Canada. L'affirmation 8,1 L/100 km ou moins est basée sur les estimations de consommation de carburant sur autoroute du programme *ÉnerGuide 2012*. Les méthodes d'essai utilisées sont celles de Transport Canada. La consommation d'essence réelle de votre véhicule peut varier selon vos habitudes de conduite et d'autres facteurs. Voyez votre concessionnaire pour des précisions supplémentaires sur le programme *ÉnerGuide*. **Le consommateur avisé lit les petits caractères :** ‡, Ω, ±, ❖. Les offres de cette annonce s'appliquent à la livraison au détail des modèles neufs sélectionnés achetés entre 1er juin et le 3 juillet 2012 auprès des concessionnaires participants et peuvent être modifiées ou prolongées sans préavis. Le transport (1 500 $) et la taxe sur le climatiseur (le cas échéant) sont compris dans le prix d'achat. Aucuns frais supplémentaires ne seront ajoutés aux prix tout inclus des véhicules annoncés. L'immatriculation, l'assurance, les droits sur les pneus neufs (15 $) et les taxes applicables sont en sus et seront exigés à la livraison. Les exemples de financement ne comprennent aucun versement initial. Un acompte peut être demandé. Le concessionnaire peut devoir échanger ou commander un véhicule (lorsque applicable). Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et conditions. ‡ Le prix d'achat s'applique à la Dodge Grand Caravan SE 2012 (RTKH53 + 29E) : 19 995 $. Le prix d'achat comprend, le cas échéant, une remise au comptant. Ω Les remises au comptant et les taux de financement sont déduites du prix négocié avant l'application des taxes. ± Le taux de 4,99 % jusqu'à 96 mois est offert aux clients admissibles sous réserve de l'approbation de crédit par la RBC Banque Royale, la Banque Scotia, Financement Auto TD et Ally Credit Canada sur la plupart des modèles Chrysler, Jeep, Dodge et Ram 2011 et 2012. Exemples : Dodge Grand Caravan SE 2012 (RTKH53 + 29E)/Dodge Grand Caravan SXT 2012 (RTKH53 + 29G) avec un prix d'achat de 19 995 $/24 155 $ (incluant une remise au comptant et une remise « Épargnez le transport » de 1 500 $) financé à un taux de 4,99 % pour 96 mois équivalant à 416 paiements hebdomadaires de 58,32 $/70,58 $, des frais de crédit de 4 266,12 $/5 206,28 $ et une obligation totale de 24 261,12$/29 361,28 $. * Comparé au modèle précédent. ** Prix du modèle montré : Dodge Grand Caravan Crew 2012 (RTKP53 + 29K) : 28 695 $, incluant 7 000 $ de remise au comptant. Les modèles montrés peuvent différer légèrement des modèles qui sont commercialisés au Canada. ❖ L'offre « Épargnez le transport » s'applique aux nouveaux modèles Dodge Grand Caravan SXT 2012 (RTKH53 + 29G et RTKH53 + 29G + AAY + AAJ), offerts par l'entremise des concessionnaires du Québec participants. Le rabais de 1 500 $ pour les frais de transport est un incitatif du fabricant et sera déduit du prix négocié avant les taxes. Les quantités sont limitées à 800 Dodge Grand Caravan SXT 2012 sélectionnées. Jusqu'à épuisement des stocks. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. Δ Données basées sur le *Guide de consommation de carburant 2012* de Ressources naturelles Canada (RNCan). Les méthodes d'essai utilisées sont celles de Transport Canada. La consommation d'essence de votre véhicule peut varier selon vos habitudes de conduite et d'autres facteurs. √ Affirmation basée sur les ventes totales enregistrées de 1984 à décembre 2011. • Selon l'étude de segmentation des mini-fourgonnettes 2012 de *Ward's*. Les autres véhicules conçus ou manufacturés par Chrysler Group LLC sont exclus. Le sceau Best Buy est une marque de commerce de Consumers Digest Communications LLC et utilisée sous licence. MD SIRIUS et le logo du chien sont des marques déposées de SIRIUS Satellite Radio Inc. MD Jeep est une marque déposée de Chrysler LLC et utilisée sous licence. **Coop publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep$_{MD}$ • Dodge • RAM**